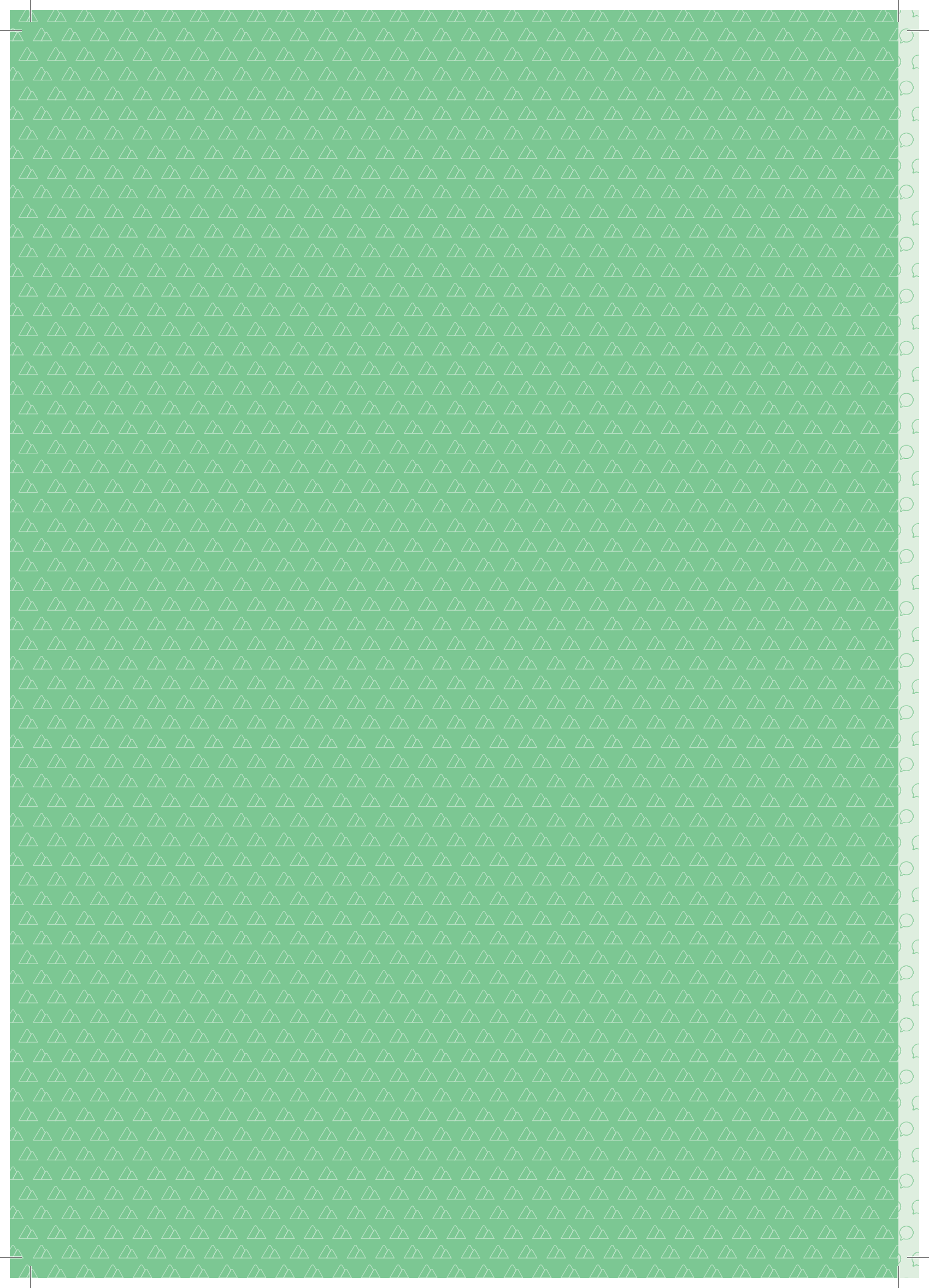




RAPPORT FINAL DE LA CONVENTION CITOYENNE MÉTROPOLITAINE POUR LE CLIMAT





**Le mandat
de la convention
citoyenne
metropolitaine
pour le climat**

Pour associer en profondeur les citoyens à la lutte contre le changement climatique, Grenoble Alpes Métropole a organisé, entre mars et octobre 2022, une Convention citoyenne métropolitaine pour le climat. Celle-ci a réuni 100 habitantes et habitants tirés au sort et représentatifs du territoire.

La métropole leur avait confié la mission de réponse à deux grandes questions :

1. Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ?
2. Comment atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ?

Au cours de 5 sessions de travail et de nombreuses intersessions, les citoyens ont élaboré une vision du territoire neutre en 2050, identifié les grands leviers pour y parvenir et très concrètement proposé des mesures venant soutenir ou compléter les politiques publiques déjà mises en place. Ces mesures ciblent l'ensemble des domaines émetteurs de carbone et ciblent donc nos modes de vie et nos pratiques de consommation.

Parce qu'il n'y a plus de temps à perdre, que les risques sont collectifs et que les solutions passent également par une prise de conscience individuelle et une évolution de nos modes de vie, la Métropole grenobloise a souhaité impliquer les citoyens en les rendant acteurs de cette transition.

Les changements profonds qui s'annoncent ne seront en effet possibles que si les choix sont partagés et portés par le plus grand nombre, sans exclusion, en partant de la perception de chacun, de ses moyens et de ses capacités.

Sur le principe de la Convention citoyenne pour le climat nationale, la collectivité a donc décidé d'organiser, durant l'année 2022, une Convention citoyenne métropolitaine pour le climat : 100 métropolitaines et métropolitains, représentatifs de la diversité de notre territoire et tirés au sort², ont été réunis pour travailler ensemble pendant 8 mois.

2. pour plus de détails sur le recrutement consulter l'annexe 2 du rapport p.68

Les questions posées à la convention citoyenne

COMMENT RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ?

Quelles actions mettre en place, notamment au niveau des politiques publiques métropolitaines, et en complément de celles déjà inscrites au Plan Climat Air Énergie Métropolitain, pour réduire plus particulièrement les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes liées à nos modes de vie et de consommation (alimentation, biens et services...) à l'horizon 2030, tout en favorisant la justice sociale, étant rappelé les préconisations scientifiques de réduction de 65 % des émissions de GES d'ici 2030 comparativement à 1990 ?

COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE D'ICI 2050 ?

Quelles actions mettre en place, et quelle trajectoire de budget carbone engager, pour que notre territoire métropolitain atteigne la neutralité carbone en 2050, ou sur une temporalité plus rapide à évaluer par les citoyens, tout en contribuant à la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle planétaire et en permettant l'inclusion de tous et toutes ?

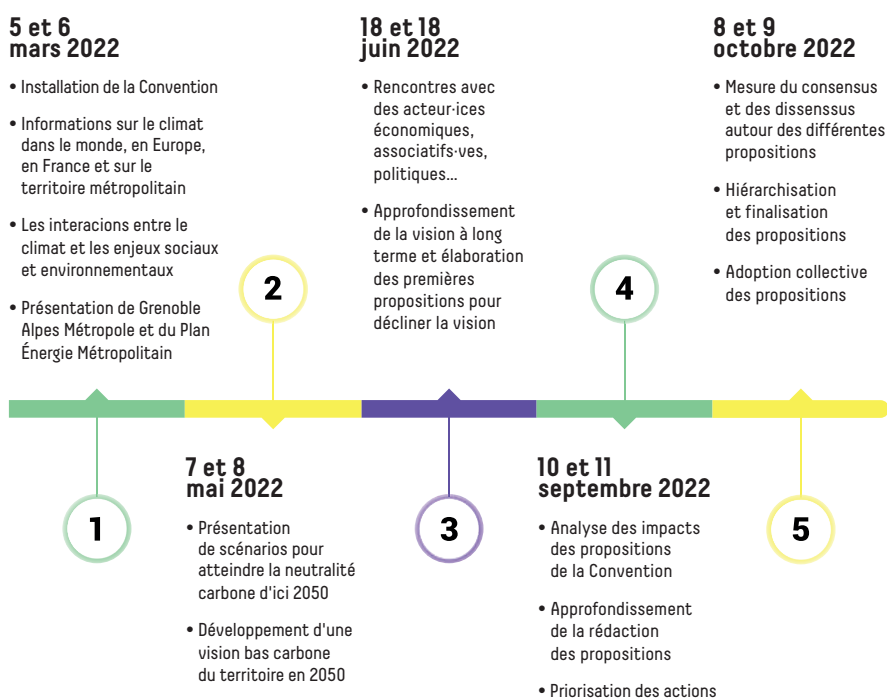


La méthode de la convention citoyenne locale

Pour répondre à cette double question, les 100 citoyennes et citoyens retenus se sont appuyés notamment sur l'étude prospective engagée par la Métropole qui décline au niveau local l'**étude nationale « Transition(s) 2050 »** de l'ADEME.

Les participants ont été formés et informés pour comprendre les enjeux climatiques de notre territoire : durant cinq week-ends, de mars à octobre, ils ont entendu des apports universitaires, échangé avec des experts, des acteurs économiques, associatifs, publics et ont nourri leurs réflexions de débats contradictoires.

Le programme des sessions de la Convention³



3. Le programme des sessions et la liste des intervenants est détaillée dans l'annexe 4 du présent rapport p.76

À partir de ces échanges, les participants ont rédigé une projection de ce que serait la métropole neutre en carbone en 2050 (la « vision »), identifié les leviers permettant d'atteindre cet horizon et imaginé puis priorisé des propositions concrètes pour y parvenir⁴. Les propositions d'actions ont été soumises au vote de la Convention et classées prioritaires lorsqu'elles recueillaient plus de 60% des personnes présentes votantes.⁵

Ces propositions ont été remises officiellement aux élus de la métropole lors de la réunion exceptionnelle du conseil métropolitain du 14 octobre 2022 : retransmission du Conseil en vidéo sur le lien suivant : grenoblealpesmetropole.fr.

Le site internet conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr est dédié à la Convention citoyenne pour le climat métropolitaine grenobloise. Il permet, à tous ceux qui le désirent, de découvrir la manière dont ont été menés les travaux de la Convention, de disposer d'informations sur les sujets étudiés, de prendre connaissance du contenu des propositions et du suivi de leur avancement.

Les propositions de la convention seront également présentées lors de moments publics : conférence de l'observatoire international de la démocratie participative le 10 décembre 2022 à Grenoble, conseils municipaux, forum du plan air énergie climat, rencontre des acteurs économiques du territoire...

4. La méthodologie est détaillée en annexe 3 du présent rapport p.74

5. L'ensemble des actions et leviers votés non prioritaires sont disponibles en annexe 5 du présent rapport p.78



Quelles suites pour la Convention citoyenne pour le climat ?

Les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat sont examinées par les 119 élus de Grenoble Alpes Métropole. Lors d'un Conseil métropolitain du 10 mars 2023 les propositions seront soumises au vote :

- Celles qui ne relèvent pas de la responsabilité de la Métropole seront redirigées vers les organismes compétents : communes, Département, Région, Etat, acteurs privés etc.
- Celles qui relèvent des compétences métropolitaines seront analysées et le vote portera sur les suites qui y seront données
- Enfin, dernière option possible, pour les mesures qui s'avéreraient très discutées par les élus de la Métropole : celle-ci s'est engagée à mettre en place un référendum local de type votation citoyenne.



Les membres de la Convention réunis devant la Maison de la Création et de l'Innovation, sur le campus universitaire, lors de la première session @LocalFocus

Le mot d'introduction des membres de la Convention

« Nous sommes un groupe de 100 habitantes et habitants de Grenoble Alpes Métropole. Notre groupe présente une grande diversité d'âges, de niveaux de formation, de catégories socio-professionnelles, etc. Nous habitons différentes communes de la Métropole : centre urbain, petite couronne, montagne. Cette diversité est une des raisons de la richesse de nos débats.

Notre mandat consistait à faire des propositions d'actions qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes liées à nos modes de vie et de consommation à l'horizon 2030, tout en favorisant la justice sociale (étant rappelé les préconisations scientifiques de réduction de 65% des émissions de GES d'ici 2030 comparativement à 1990), de nous adapter au changement climatique et de préparer la Métropole à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050.

La Convention fut avant tout une expérience collective qui a permis à chacun d'entre nous de s'informer, d'échanger et d'être force de proposition.

L'expérience de la Convention a été enrichissante pour chacun et chacune d'entre nous. Nous nous sommes collectivement informés sur le changement climatique. Nous avons pu appréhender les enjeux de notre territoire. Cette expérience nous a permis de prendre conscience de l'urgence à agir afin de limiter au maximum ce réchauffement (chaque dixième de degré compte) ; de nous adapter aux conséquences déjà présentes et à venir.

Nous avons aussi compris qu'il est complexe de construire et mettre en œuvre des politiques efficaces dans ce domaine et que cela ne pourra se faire que si ces politiques sont conduites dans un esprit de justice sociale et avec une juste répartition des efforts.

Nous ne sommes pas des experts ; nous avons formulé nos propositions en partant de l'information qui nous a été donnée mais aussi de notre expérience et notre vécu de citoyens et d'habitants de la Métropole. Nous avons partagé, en tant que membres de la Convention citoyenne, une même volonté d'agir.

Notre collectif a su se montrer ambitieux dans sa vision de l'avenir. Il se peut, cependant, que notre rapport comporte parfois des contradictions qui reflètent notre diversité. Des dissensus ont émergé lorsque nous avons réfléchi aux chemins à emprunter. Nous avons rencontré des difficultés à nous mettre d'accord lorsque nous avons dû décider de changements majeurs qui transforment nos vies quotidiennes.

Finalement, nous avons réussi à concevoir des propositions collectives. Et, malgré quelques divergences de vues, notre travail s'est déroulé dans des conditions sereines d'échange et d'écoute mutuelle.

Nous souhaitons adresser quelques messages aux élus de la Métropole qui ont souhaité la mise en place de cette Convention. Ces messages pourraient également être adressés à l'ensemble des élus.

Nous nous sommes toutes et tous investis dans cet exercice, nous y avons consacré du temps durant les sessions mais également en dehors afin de nous informer et de poursuivre les réflexions. Nous attendons que nos efforts soient reconnus et que nos propositions soient prises en considération.

Nous avons pris connaissance des actions déjà conduites par la Métropole pour faire face aux enjeux climatiques : ce n'est pas parce que des actions déjà mises en œuvre ne figurent pas dans ce rapport qu'il ne faut pas les poursuivre.

Nous souhaitons réaffirmer que les politiques publiques doivent être pensées sur le temps long. La vision que nous avons développée détaille une projection à long terme.

Nous savons que certaines des mesures essentielles pour faire face aux enjeux climatiques vont profondément changer le quotidien des habitants. Nous enjoignons les élus d'avoir

le courage de les mettre en place, même si elles sont impopulaires. Leurs effets positifs sur le long terme seront supérieurs aux contraintes induites par le changement à court terme. Nous vous soutiendrons dans la défense de ces propositions.

Les propositions que nous avons formulées doivent être mises en œuvre dès à présent. Les échéances de 2030 et 2050 vont arriver rapidement et les transformations à opérer sont majeures. Si nous n'agissons pas tout de suite, notre territoire sera pour certaines parties inhabitables. Pour cela il faut accepter que l'environnement ait la priorité sur les autres thématiques, en particulier les enjeux et intérêts économiques.

Nous souhaitons que la dynamique collective engagée au cours de la Convention citoyenne pour le climat se poursuive. Nous demandons à être associés, sous une forme ou une autre, au suivi et à la mise en œuvre des propositions.

L'action politique, aussi essentielle soit-elle, ne suffira pas à faire face à l'urgence. La collaboration entre tous les acteurs du territoire est nécessaire. Chaque acteur, individu, association, professionnel, doit prendre sa part, aussi petite soit-elle, pour que notre projet commun de lutte contre le changement climatique puisse aboutir : en se formant, en changeant ses modes de consommation, en agissant au quotidien. Il n'est pas trop tard pour agir, mais il faut agir maintenant : sinon, face aux problèmes qui surviendront, des politiques fortement coercitives devront être mises en œuvre pour forcer le changement.

Notre rapport se compose d'une vision, qui définit la société dans laquelle nous souhaitons vivre en 2050 ; de leviers qui ont pour but de rendre cette vision opérationnelle et d'actions visant à les mettre en œuvre. Les leviers et les actions qui figurent dans le rapport sont tous prioritaires, ils apportent des réponses au mandat qui nous a été confié et, à ce titre, doivent être mis en œuvre sans attendre.

Les leviers et propositions non prioritaires sont placés en annexe de ce rapport. Ce ne sont pas des mesures non pertinentes, mais des actions pour lesquelles nous n'avons pas disposé de suffisamment de temps pour décider à l'issue de nos débats, sur ces sujets complexes, de solutions de compromis. »

**— Les membres de la Convention citoyenne
métropolitaine pour le climat**



Les membres de la Convention réunis après avoir adopté le rapport final et remis leurs propositions d'actions aux élus de la Métropole @LocalFocus



La vision de la Convention pour tendre vers un territoire neutre en carbone en 2050

Introduction

En 2050, grâce aux décisions des responsables politiques, des acteurs publics et privés ainsi qu'à l'adhésion et à la participation des citoyens, nous vivons dans une Métropole qui a connu des transformations importantes. Nous avons modifié notre rythme de vie afin de limiter au maximum nos émissions de GES, renforcer la coopération entre nous et être plus en phase avec la nature. Notre territoire porte une attention accrue à la justice sociale et environnementale, nous avons accès de manière équitable aux différents biens et services. Ces transformations ont modifié l'ensemble des secteurs de notre vie.

Cette vision est ensuite déclinée par thématique.
Elle introduit chacune des grandes parties de ce rapport.

Sommaire

07	Le mot d'introduction des membres de la Convention
11	La vision de la Convention pour tendre vers un territoire neutre en carbone en 2050
14	Thématique 1 : Agriculture et alimentation
22	Thématique 2 : Habitat, aménagement et urbanisme
32	Thématique 3 : Mobilité des personnes
40	Thématique 4 : Consommation, déchets et loisirs
46	Thématique 5 : Production d'énergie
50	Thématique 6 : Séquestration et captation du carbone
54	Thématique 7 : Action économique du territoire
58	Thématique 8 : Sensibilisation/éducation/gouvernance
66	Thématique 9 : Formation et emploi
71	Annexe 1 : Le fonctionnement de la Convention citoyenne pour le climat
72	Annexe 2 : Le recrutement des membres de la Convention citoyenne pour le climat
74	Annexe 3 : La méthodologie des travaux de la Convention citoyenne pour le climat
76	Annexe 4 : Le programme détaillé et la liste des intervenants
78	Annexe 5 : Actions et leviers non prioritaires > ou = 50% des votes
84	Annexe 6 : Actions et leviers non prioritaires < à 50% des votes



THÉMATIQUE 1

Agriculture et alimentation



ALIMENTATION : LA VISION 2050

Nos habitudes alimentaires ont été modifiées, nous avons notamment réduit drastiquement notre consommation de viande. Notre consommation est adaptée à nos besoins et il n'y a plus de gaspillage alimentaire. Les produits alimentaires, légumes et fruits, non normés et considérés comme moches sont vendus « normalement ».

Les circuits courts de proximité ont été développés ce qui permet à notre territoire de tendre vers l'autosuffisance ou de s'approvisionner auprès des territoires voisins. L'agriculture urbaine s'est développée grâce notamment aux jardins partagés.

Il n'y a pas de ferme industrielle sur notre territoire, et l'accès au foncier est facilité pour les agriculteurs et agricultrices. Ces derniers ont été accompagnés pour réussir leur transition.

Les produits que nous consommons sont issus en grande partie de l'agriculture biologique (sans intrant de synthèse et non intensive), ils sont accessibles à toutes et à tous.



15



Speed meeting Métro organisé lors de la 3ème session : les agents de la Métropole présentent les politiques menées par la collectivité en matière d'agriculture et d'alimentation @LocalFocus



ALIMENTATION : LES LEVIERS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Levier 1.1 :

DIMINUER LA CONSOMMATION DE VIANDE

Action 1.1.1

Faire un plan de communication sur les bienfaits, les avantages du végétarisme et du flexitarisme pour le climat, l'environnement et la santé : diffusion large du plan de communication, rédaction d'un guide, d'un livre de recettes, ateliers, affiches, formation des cuisiniers, etc.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 86,7 %
- Non : 12 %
- Blanc : 1,3 %

Action 1.1.2

Favoriser le développement d'une filière de protéines végétales dans la Métropole, et favoriser la vente de ces produits au marché, avec gratuité de l'emplacement (si encadrement des prix).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 1.1.3

Dans la restauration collective publique, proposer le choix à chaque repas viande/poisson/végétarien, et rendre attractif le menu végétarien. Deux jours par semaine minimum, proposer seulement le choix végétarien.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 1.1.4

Travailler avec les restaurateurs et les commerces locaux pour mettre les protéines végétales sur le même plan que la viande sur les cartes et dans les rayons.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Levier 1.2 :

AUGMENTER LA PART DES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, RAISONNÉE OU BASÉE SUR L'AGROÉCOLOGIE

Action 1.2.1

Faire un plan de communication, sensibilisation, accompagnement sur les bienfaits, les avantages de l'agriculture bio et locale pour le climat, l'environnement et la santé.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 66,7 %
- Non : 29,6 %
- Blanc : 3,7 %

Action 1.2.2

Développer le jardinage « loisir ».

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 1.2.3

Préconiser aux collectivités locales d'imposer 90% de produits biologiques dans la restauration collective.

Proposer des menus à base de produits locaux proportionnellement aux surfaces agricoles de la métropole.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 67,1 %
- Non : 25,6 %
- Blanc : 7,3 %

Action 1.2.4

Créer un label local de producteurs conventionnés.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 1.2.5

Soutenir les associations de type foncière agricole ainsi que les organismes publics œuvrant à l'achat de terre agricole et l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs à orientation environnementale (agriculture raisonnée et biologique).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 1.2.6

Œuvrer et soutenir les actions permettant de lever les verrous réglementaires nationaux et européens à l'installation d'une agriculture à orientation environnementale (agriculture raisonnée et biologique).

Adoption comme action prioritaire par consensus



Levier 1.3

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

Action 1.3.1

Favoriser l'installation des marchés et épiceries en circuits courts.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 1.3.2

Développement de marchés de producteurs bios dans les quartiers « populaires » (avec des prix abordables).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 1.3.3

Mettre en place une « signalétique empreinte carbone » sur tous les aliments dans tous les commerces.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 63,8 %
- Non : 36,2 %
- Blanc : 0 %

Action 1.3.4

Mettre en place un maillage de points de vente (type magasins de producteurs) permettant la vente directe à moindre coût.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 1.4

DIMINUER L'UTILISATION DES ENGRAIS CHIMIQUES

Action 1.4.1

Accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratiques en prenant en charge une partie du risque économique sur plusieurs années.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 1.4.2

Augmenter les surfaces en protéagineux et limiter les cultures qui consomment beaucoup d'eau (soja, tournesol, maïs etc.).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 1.4.3

Créer un moratoire au niveau de la Métropole sur l'utilisation des produits phytosanitaires, d'insecticides et d'engrais azoté de synthèse. Communiquer auprès des professionnels sur la nécessité de protéger les sols et la santé humaine ainsi que les avantages économiques que peuvent générer les bonnes pratiques. Mettre en place un accompagnement pratique et technique des agriculteurs.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Action 1.4.4

Interdire les pesticides et accompagner, y compris financièrement, les agriculteurs pour leur transition.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 1.5

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE DURABLE

Action 1.5.1

Développer des espaces, de proximité, dans toutes les communes et tous les quartiers, proposant des produits issus de l'agriculture durable en mettant en relation producteurs et MJC, Maison des Habitants, Associations de villages pour proposer des ventes de produits issus de l'agriculture durable.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Levier 1.6

DIMINUER LA CONSOMMATION DES BOISSONS EN BOUTEILLE (eau, soda, etc.) ET FAVORISER LA CONSOMMATION D'EAU LOCALE

Action 1.6.1

Créer un moratoire au niveau de la Métropole auprès des producteurs d'eau minérale et de soda sur l'utilisation des bouteilles en plastique et requalifier celle-ci en bouteilles de verre consignable.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 1.6.2

Communication sur la qualité de l'eau grenobloise afin de réduire la consommation de bouteilles en plastique.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 1.6.3

Imposer aux événements publics l'usage de bouteilles en verre consignées, et/ou fontaines à boissons au lieu de canettes ou bouteilles plastiques, avec, dans tous les cas, la distribution d'éco cups.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 74,1 %
- Non : 21 %
- Blanc : 4,9 %

Levier 1.7

RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE TOUT LE LONG DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (du champ à l'assiette)

Adoption comme levier prioritaire par vote

- Oui : 92,6 %
- Non : 3,7 %
- Blanc : 3,7 %

Toutes les actions du levier ont donc été classées prioritaires



Action 1.7.1

Communiquer auprès du public et des familles sur l'intérêt et les avantages économiques d'une consommation alimentaire modérée.

Action 1.7.2

Obliger à la mise en place de mesures anti-gaspillage auprès des différents acteurs de distribution, de production et préparation alimentaire.

Action 1.7.3

Favoriser la création d'associations et entreprises de valorisation des produits périssables (fruits et légumes) et de récupération des invendus des grandes enseignes de distribution.

Action 1.7.4

Promouvoir les application anti-gaspi et favoriser leur accessibilité.

Levier 1.8

FACILITER, POUR LES AGRICULTEURS DE LA MÉTROPOLE, L'ACQUISITION D'EXPLOITATIONS ET LES AIDER FINANCIÈREMENT POUR SOUTENIR L'AGRICULTURE VIVRIÈRE DU TERRITOIRE

Action 1.8.1

- Acquisition de terres agricoles par la Métropole.
- Travailler avec les agriculteurs locaux pour diversifier les productions et servir la commande publique ou création d'une régie communale.
- Mise à disposition de terre pour maraîchage à loyer modéré (ou même gratuit les 2 premières années) pour y cultiver en bio ou en permaculture.
- Soutien aux petits maraîchers bio qui débutent dans la métropole.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 62,8 %
- Non : 24,4 %
- Blanc : 12,8 %

Action 1.8.2

Lancer un financement participatif ou mécénat pour l'achat de terres dédiées à des exploitations bio et de la vente locale afin de diminuer les coûts d'installation.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 65 %
- Non : 31,4 %
- Blanc : 3,6 %

Levier 1.9

AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR FAVORISER L'AGROÉCOLOGIE

Action 1.9.1

Planter des haies pour réduire l'évaporation due au vent, faciliter le remplissage des nappes phréatiques, faire des abris de biodiversité.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**



Action 1.9.2

Aider les apiculteurs ou des associations d'apiculteurs amateurs à installer des ruches dans l'agglomération en leur proposant des sites et espaces où ils puissent s'installer et communiquer sur la production de ce miel local.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 1.9.3

Attribuer des objectifs à la Safer, pour que l'exploitation des productions agricoles soit localement complémentaire afin de répondre aux besoins alimentaires de la métropole.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 71,2 %
- Non : 18,8 %
- Blanc : 10 %

Action ne s'intégrant à aucun levier défini en Session 3

Action 1.10.1

Informar sur les inconvénients et défauts de l'utilisation de l'huile de palme et rendre plus visible la présence d'huile de palme dans les produits alimentaires.

Adoption comme action prioritaire par consensus

THÉMATIQUE 2

Habitat, aménagement et urbanisme



HABITAT, AMÉNAGEMENT ET URBANISME : LA VISION 2050

Nous vivons dans des espaces urbains transformés grâce à une végétalisation massive des rues, des façades et des toitures. Les essences d'arbres ont été diversifiées, les sols ont été désimperméabilisés autant que possible et les revêtements adaptés au réchauffement climatique. La ville est densifiée tout en assurant une bonne qualité de vie avec des logements qui bénéficient notamment d'espaces extérieurs.

Nous vivons aussi dans des territoires ruraux redynamisés. Les petites communes ont regagné des emplois et des habitants. Les forêts, les espaces agricoles en périphérie des villes et la biodiversité sont protégés. Les transports en commun revitalisent les territoires et renforcent l'accessibilité des services. Les activités se sont rapprochées des lieux de vie et des pieds d'immeuble.

Nous vivons dans des logements qui consomment peu d'énergie ou à énergie positive grâce à des équipements permettant la production d'énergies renouvelables ; ils facilitent la récupération d'eau de pluie ; ils ont été rénovés grâce à des matériaux biosourcés. Des actions de justice sociale ont été mises en place afin de permettre à toutes et tous d'être logés dans un logement respectueux des dernières normes environnementales. La rénovation s'est opérée par incitation grâce à des aides financières pour les bailleurs, les propriétaires et les particuliers mais aussi par des actions contraignant ceux qui auraient tardé à mettre leurs biens aux normes.



Speed meeting Métro organisé lors de la 3ème session : les agents de la Métropole présentent les politiques menées par la collectivité en matière d'agriculture et d'alimentation (@LocalFocus

Les logements proposent des équipements mutualisés et de qualité. Il n'y a plus de logements vacants. Un encadrement des loyers a été mis en place ; des aides et des offres de logements sont apportées aux plus précaires. L'habitat spéculatif dans les quartiers populaires est maîtrisé pour éviter le phénomène de gentrification.



HABITAT, AMÉNAGEMENT : LES LEVIERS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Levier 2.1

LIMITER LES CONSTRUCTIONS NEUVES AU PROFIT DE LA RÉNOVATION

Action 2.1.1

Continuer et s'assurer de la mise en œuvre et du suivi de l'interdiction des constructions neuves sur des terrains végétalisés et tendre vers la zéro artificialisation des sols dès aujourd'hui.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 73,4 %
- Non : 25,3 %
- Blanc : 1,3 %

Action 2.1.2

Prioriser la rénovation des logements, en particulier dans les centres bourgs.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.1.3

Les bâtiments neufs doivent être facilement convertibles (bureaux/logement/ bâtiments publics/etc.) et il doit être fait en sorte que les infrastructures nécessaires soient présentes.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.1.4 -

Interdire la construction des projets qui iraient à l'encontre des 3 objectifs du mandat de la Convention citoyenne pour le climat.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 76,9 %
- Non : 15,4 %
- Blanc : 7,7 %

Levier 2.2

FAVORISER, POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES OU LES RÉNOVATIONS, L'UTILISATION DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET DÉCARBONÉS

Action 2.2.1

Promouvoir des aides financières plus favorables (réduction du prix de 20% à minima) pour l'utilisation de matériaux biosourcés et décarbonés.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Action 2.2.2

Communiquer sur les avantages de l'utilisation de matériaux biosourcés et décarbonés dans l'isolation des bâtiments auprès des entreprises, des bailleurs publics et privés, des syndicats et des particuliers.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.2.3

Utiliser la commande publique comme levier de développement de la construction bois (création de nouvelles filières qui peuvent continuer leur développement sur les marchés privés si l'économie d'échelle a été amorcée).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.2.4

Subventionner davantage les matériaux bas carbone, de la production à la mise en œuvre, par rapport aux matériaux plus émetteurs pour qu'ils soient compétitifs et préférés par les financeurs des projets.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 2.2.5

Développer, dans les écoles d'ingénieurs et dans les laboratoires privés et publics, les filières de recherche de matériaux performants et plus accessibles.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 72,2 %
- Non : 22,8 %
- Blanc : 5,0 %

25

Levier 2.3

OPTIMISER L'UTILISATION DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION POUR RÉDUIRE LEUR CONSOMMATION EN ÉNERGIE

Action 2.3.1

Sensibiliser les ménages à limiter la température de leur chauffage (à 19°C) et de leur climatisation (à 26°C) - à la fois dans les bâtiments neufs et rénovés (pour prendre en compte les cas particuliers).

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 73,8 %
- Non : 18,8 %
- Blanc : 7,4 %

Action 2.3.2

Imposer la régulation de la climatisation dans les entreprises, bureaux et magasins et l'encourager au niveau individuel. Informer les particuliers de l'impact sur le réchauffement climatique, à la fois dans les bâtiments neufs et rénovés et faire des contrôles réguliers.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Action 2.3.3

Prioriser la rénovation thermique et les protections solaires dans les logements sociaux.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.3.4

Individualiser les coûts de consommation et généraliser la mise en place des compteurs d'énergie individuels.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 63,2 %
- Non : 28,9 %
- Blanc : 7,9 %

LEVIER 2.4

DÉCARBONER LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION

Action 2.4.1

S'assurer de la suppression des systèmes individuels de chauffage au gaz, charbon et fioul. Limiter les systèmes de chauffage aux énergies fossiles dans l'habitat collectif.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.4.2

S'assurer de la généralisation des systèmes de chauffage peu émetteurs de GES, solaire à eau chaude, pompe à chaleur, climatisation réversible, géothermique et faciliter économiquement leur installation.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.4.3

Systématiser les chaufferies collectives au bois, pompe à chaleur ou autre source d'énergie bas carbone, plutôt que la multiplication des foyers individuels moins performants, avec l'individualisation des coûts de consommation.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.4.4

Généraliser la connexion au réseau de chauffage urbain des bâtiments publics et privés (copropriétés) suivant le cadre de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 découlant de la Loi Climat.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 2.4.5

Rénover les canalisations du chauffage urbain qui sont vieillissantes, diminuer la température de sortie de l'eau (des appartements chauffés par le sol sont obligés d'avoir un système de refroidissement), coupler le réseau de chauffe à la géothermie et déployer le chauffage urbain. Améliorer la régulation et l'équilibrage des températures entre les logements.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 75,4 %
- Non : 16,4 %
- Blanc : 8,2 %



Action 2.4.6

Favoriser les constructions neuves à énergie positive.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 64,9 %
- Non : 29,7 %
- Blanc : 5,4 %

Levier 2.5

RENFORCER LES AIDES ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION THERMIQUE GLOBALE

Action 2.5.1

Continuer à œuvrer et soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés avec les aides financières de type Mur Mur, plus importantes pour le privé.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.5.2

Augmenter le niveau des aides à la rénovation, particulièrement auprès des personnes propriétaires ayant des faibles revenus, avec les aides de type Mur Mur.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.5.3

Subventionner davantage les rénovations réalisées avec des matériaux efficaces et bas carbone. Ne pas limiter les subventions pour recours à une entreprise subventionnée.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.5.4

Accompagner les syndicats et les copropriétaires (estimation des travaux de rénovation énergétique, déduction des aides possibles, etc.) pour faciliter l'accès à un financement sur plusieurs années.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.5.5

Faire appliquer le décret tertiaire pour tous les bâtiments publics.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.5.6

Informar sur le décret tertiaire pour tous les bâtiments privés.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 69,1 %
- Non : 22,1 %
- Blanc : 8,8 %

Action 2.5.7

Isoler ou reconvertir les logements en environnement bruyant (voies ferrées/voies rapides).

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Levier 2.6**ENCOURAGER LA DENSITÉ DE L'HABITAT
ET DES ACTIVITÉS, AFIN DE LIMITER
LES DISTANCES DOMICILE/TRAVAIL****Action 2.6.1**

Sanctionner davantage les logements et bâtiments industriels vacants.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.6.2

Organiser la densification des centres des communes en s'assurant d'une bonne qualité de vie à tous les points de vue notamment grâce à des espaces extérieurs.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 2.7**ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE COHABITATION,
DE MUTUALISATION, DE LOGEMENTS COLLECTIFS****Action 2.7.1**

Mutualiser les biens dans un local polyvalent de quartier en les rendant obligatoires dans les constructions neuves.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.7.2

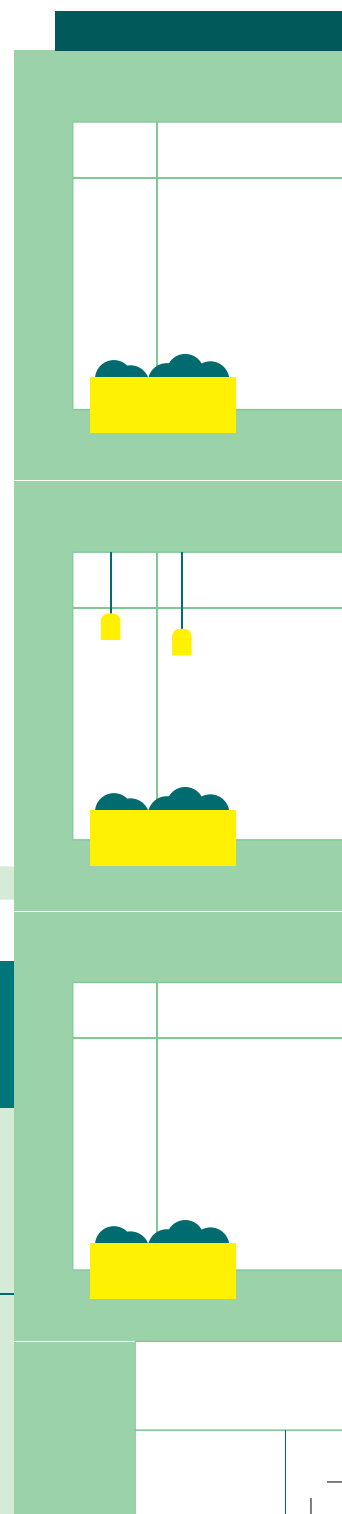
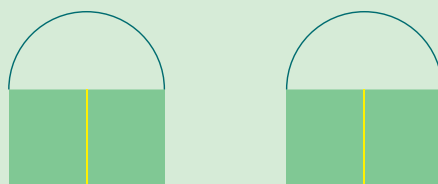
Prioriser les regroupements de logements, de type béguinage, à destination des personnes seules (personnes âgées, étudiants, handicapés, etc.) adaptés aux différents types de communes (urbain/périurbain/campagne).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.7.3

Réorganiser le multi usage des infrastructures publiques (partage des locaux).

Adoption comme action prioritaire par consensus



Levier 2.8

ADAPTER L'HABITAT AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, NOTAMMENT DES TEMPÉRATURES ESTIVALES ÉLEVÉES ET LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

Action 2.8.1

Généraliser dans la construction neuve les bâtiments à énergie positive et généraliser dans la rénovation les bâtiments à basse consommation (suivant la RE 2020) pour leurs niveaux d'isolation thermique au froid et au chaud en n'auto-risant que des constructions vivables à un scénario +2°C et en portant un regard neuf sur les projets immobiliers.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.8.2

Imposer un cahier des charges aux loueurs (normes minimales pour éliminer les passoires thermiques) et aux syndicats de copropriété (informations et au moins 3 devis nécessaires avant le chantier de rénovation).

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 2.8.3

Prioriser les travaux de rénovation et d'adaptation au changement climatique dans les quartiers les plus pauvres et vulnérables.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.8.4

Accompagner la végétalisation des murs et des toits en aidant au calcul de biotope par surface.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.8.5

Végétaliser les murs et les toits : imposer un coefficient de biotope par surface.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.8.6

Inciter et accompagner à la plantation d'un ou de plusieurs arbres en fonction de la superficie du terrain.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.8.7

Inciter à l'installation de réducteurs de débit d'eau.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Action 2.8.8

Faciliter l'utilisation des eaux de récupération pluviales et des eaux grises pour des usages d'arrosage potager, lavage du linge, toilette. Pour les constructions neuves ou les rénovations, modifier les circuits d'eau et installer des systèmes de récupération (récupérateurs d'eau sur les toits) et de réutilisation de l'eau et de circuit fermé (utilisation pour les jardins, sanitaires).

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 75,8 %
- Non : 14,5 %
- Blanc : 9,7 %

Levier 2.9

ADAPTER LA VILLE À LA CHALEUR GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT DES ESPACES VÉGÉTALISÉS EN METTANT EN PLACE DES SOLUTIONS GRISES (matériaux) ET DOUCES (mobilités)

Action 2.9.1

Permettre aux eaux de pluie de pénétrer beaucoup plus dans le sol de la Métropole (refroidissement de la ville par évaporation, meilleure résistance des arbres et végétation à la sécheresse, diminution du risque d'inondation, diminution des dégâts liés aux inondations).

Adoption comme action prioritaire par consensus**Actions 2.9.2 :**

- Désimperméabiliser les sols et reprendre les recommandations du CEREMA. Mettre en priorité ces actions dans les îlots de chaleur et près des 13 quartiers défavorisés. Tester la marche dans différents quartiers et voir comment circuler avec le maximum d'ombre (comme c'est le cas sur la voie cyclable proche de la Bifurk).
- Gérer l'eau : reperméabiliser les sols (installer des revêtements drainants, mettre des noues), mettre des jardins de pluie, des bassins à jets d'eau en priorité dans les quartiers défavorisés de Grenoble.
- Mettre en place des zones d'ombre dans les rues piétonnes.

Adoption comme action prioritaire par consensus**Action 2.9.3**

Changer en profondeur les grandes zones commerciales : végétalisation, circulation à vélo ou à pied, organisation d'un système de livraison drive regroupé, toits photovoltaïques, etc.

 Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat
Action 2.9.4

Retirer les revêtements qui émettent de la chaleur et mettre des revêtements de couleur claire à fort albédo. Imposer des normes pour le remplacement et la mise en place de revêtements à fort albédo aux copropriétés et aux constructeurs.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.9.5

Planter plus d'arbres en ville, des espèces qui sont déjà adaptées à la chaleur et planter des arbres systématiquement après les travaux (acheter à des pépiniéristes du Vaucluse).

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 2.9.6

Embaucher des personnes qui gèrent la végétalisation (partenariat avec pôle emploi, territoire zéro chômeur de longue durée) et proposer des formations qualifiantes dans ce domaine.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.9.7

Évaluer le nombre de points d'eau potable en état de fonctionnement sur le territoire de la Métropole, évaluer leur coût de rénovation et cibler les points d'eau prioritaires à rénover.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.9.8

Mettre encore plus de zones piétonnes pour limiter les moteurs en ville.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.9.9

Couvrir les parkings publics et privés de plus de 30 places avec des panneaux photovoltaïques.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.9.10

Rénover toutes les écoles avec, en priorité, celles qui sont les plus chaudes.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Actions 2.9.11

Végétaliser les cours d'école et les rendre accessibles l'été au public. Créer des îlots de fraîcheur dans les cours d'école.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 2.9.12

Appliquer aux constructions et extensions de bâtiment publics 1% pour végétaliser les bâtiments (comme cela se fait pour les 1% d'œuvres d'art).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 2.10

AGIR SUR LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Action 2.10.1

Généraliser la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie dans tous les logements et bâtiments tertiaires et distribuer ou subventionner la mise à disposition de récupérateurs d'eaux et les mutualiser.

Adoption comme action prioritaire par consensus



THÉMATIQUE 3

Mobilité des personnes



MOBILITÉ : LA VISION 2050

Nous avons modifié nos modes de déplacement au sein de la Métropole en privilégiant les transports collectifs, adaptés aux différents horaires atypiques, ainsi qu'aux modes doux/actifs qui se sont beaucoup développés. Progressivement nous avons réussi la mise en place de la gratuité des transports en commun. Ils sont accessibles à toutes et tous. Ils sont un poste prioritaire des dépenses publiques.

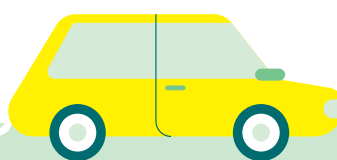
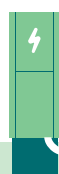
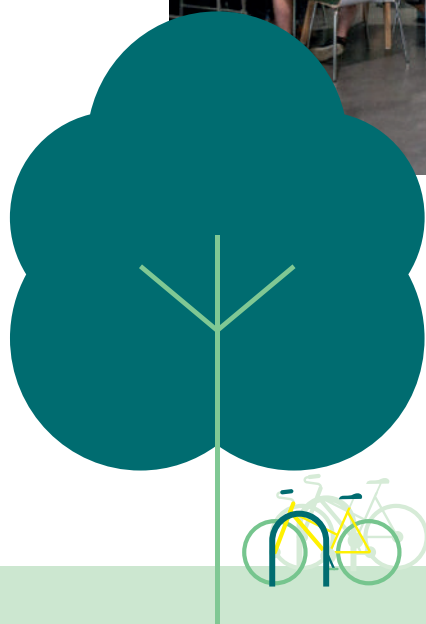
Les transports individuels polluants sont restreints.
Le parc de véhicules personnels a diminué grâce au partage.
Il est très majoritairement décarboné.

Le transport de marchandises est également décarboné.

Nous limitons drastiquement nos déplacements en avion.



*Speed meeting climatique organisé lors de la 3^{ème} session :
rencontre avec des acteurs économiques, associatifs et institutionnels
pour découvrir des solutions inspirantes @LocalFocus*



MOBILITÉ : LES LEVIERS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Levier 3.1

AGIR POUR DIMINUER LA DEMANDE DE MOBILITÉ

Action 3.1.1

Communiquer et informer sous la forme d'ateliers au niveau individuel et des entreprises sur le sens de la mobilité carbonée ainsi que sur les solutions avantageuses pour diminuer celle-ci. Sensibiliser les associations de quartier afin de démultiplier ce qui existe déjà. Poursuivre les actions entreprises par Grenoble Alpes Métropole.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 3.1.2

Prôner le télétravail. Encourager les entreprises et les administrations à proposer du télétravail.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 3.1.3

Interdire l'installation de nouvelles grandes surfaces commerciales et centres commerciaux en périphérie des centres-villes, sauf les commerces alimentaires s'ils sont nécessaires.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 67,9 %
- Non : 23,8 %
- Blanc : 8,3 %

Action 3.1.4

Diagnostiquer les motifs de déplacement des territoires périphériques vers les aires d'attraction pour aider les collectivités à trouver des solutions locales adaptées. Mise en place d'un questionnaire destiné aux actifs concernant leurs difficultés de transports afin d'identifier les besoins et les problèmes pour leur apporter des solutions.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 63,4 %
- Non : 28 %
- Blanc : 8,6 %

Action 3.1.5

Imposer à l'aéroport de Grenoble-Alpes-Isère une réduction de ses émissions de CO² de 10% par an en prenant en compte les vols/appareils, la structure des bâtiments, et les transports pour venir à l'aéroport.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 67,9 %
- Non : 32,1 %
- Blanc : 0 %



Action 3.1.6

Accompagner les personnes qui souhaitent se rapprocher de leur lieu de travail avec des actions de sensibilisation, des aides financières et un encadrement des loyers.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 3.2

FAVORISER L'USAGE DE LA MARCHÉ ET DU VÉLO

Action 3.2.1

Ajouter des parkings à vélo sécurisés et des arceaux, pour limiter les risques de vol. Les parkings sécurisés de MétroVélo ne sont accessibles que sur abonnement (et il faut un abonnement pour chaque parking). Un système de parkings sécurisés pour les vélos fournirait une solution pour les trajets occasionnels.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 3.2.2

Communiquer sur les bienfaits de la mobilité douce : communiquer au niveau individuel sous la forme publicitaire et d'ateliers d'information des bienfaits de la marche et de l'usage du vélo sur la santé ainsi que de ses avantages économiques.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Actions 3.2.3

- Renforcer la pratique du vélo et de la trottinette engagée par la Métropole en soutenant l'extension des voies cyclables, la pratique du vélo et de la trottinette. Renforcer la mise à disposition de cycles et trottinettes partagés. Soutenir et communiquer sur les formations à destination des adultes proposées par la « Vélo Ecole » de la plateforme Mobilité de Grenoble Alpes Métropole.
- Continuer le développement du vélo et de la trottinette au même rythme que le mandat précédent. Continuer le développement des stationnements vélo et trottinettes aux lieux d'affluence pour avoir un meilleur maillage du territoire. Poursuivre la sécurisation des voies.
- Réalisation d'une chrono vélo périphérique afin de créer des voies pour relier les villes périurbaines entre elles, sans que les cyclistes aient besoin de repasser par le centre de la Métropole.
- Faire en sorte que tous les établissements publics (école, poste, mairie, soins...) ou commerces essentiels soient accessibles par au moins une voie sécurisée pour piétons ou cyclistes.
- Sécuriser les pistes cyclables.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 3.2.4

Réserver les artères commerçantes aux mobilités douces.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 3.2.5

Faire une campagne de communication sur l'onde verte existante auprès des automobilistes.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Actions 3.2.6

- Sensibilisation à la pratique du vélo en toute sécurité.
- Apaiser la relation automobilistes et cyclistes. Actions de sensibilisation pour que les automobilistes comprennent que les cyclistes mettent leur vie en jeu et pour inciter au respect du code de la route pour les utilisateurs de vélo, trottinettes, voitures sans permis.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 3.2.7

Développer l'offre de location de vélos avec tricycles. Mettre des tricycles avec grand panier en location sur le modèle de la location des trottinettes et vélos électriques. Réserver des emplacements pour ces tricycles près des grandes enseignes.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 3.2.8

Mieux gérer le parc de location de vélos de la métropole pour optimiser la disponibilité des vélos à louer.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 3.2.9

Développement des mobilités douces, développement des vélos-taxis et des livraisons à vélo, à partir de plateformes extérieures à l'espace urbain.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 3.2.10

Développer le concept de Pédibus et vélobus pour éviter que les parents accompagnent leurs enfants à l'école en voiture.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 3.3

LIMITER LE NOMBRE DE VOITURES INDIVIDUELLES

Action 3.3.1

Mettre en place un système de partage de voitures (électriques ou autre) en périphérie éloignée.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 75,9 %
- Non : 20,5 %
- Blanc : 3,6 %

Action 3.3.2

Lors de la mise en place de nouvelles réglementations, communiquer, sensibiliser et mettre en place des contrôles efficaces et punitifs.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Action 3.3.3

« Sensibilisation » à un bon usage de la voiture : autoriser la Police Municipale à verbaliser les automobilistes qui laissent tourner le moteur de leur voiture à l'arrêt (problème constaté fréquemment sur les parkings, devant les petits commerces, les établissements scolaires).

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Levier 3.4

FAVORISER L'USAGE PARTAGÉ DES AUTOMOBILES

Action 3.4.1

Créer un abonnement unique en proposant différentes formules à la carte pour les transports en commun, le train périurbain, les vélos, les trottinettes, les vélos à assistance électrique et l'autopartage.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 3.4.2

Réduire le coût de location et soutenir le développement de Citiz (communication, financement).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 3.5

ACCÉLÉRER ET FACILITER L'USAGE, POUR LES VÉHICULES MOTORISÉS, D'ÉNERGIE DÉCARBONÉE

(bornes de recharge, priorité à l'électrique, etc...)

Action 3.5.1

Aider à la transition vers un parc de véhicules propres. Mettre en place un dispositif d'aides sociales pour les ménages les plus pauvres sur le modèle de ce qui est mis en place pour l'isolation.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 60 %
- Non : 32,5 %
- Blanc : 7,5 %

Action 3.5.2

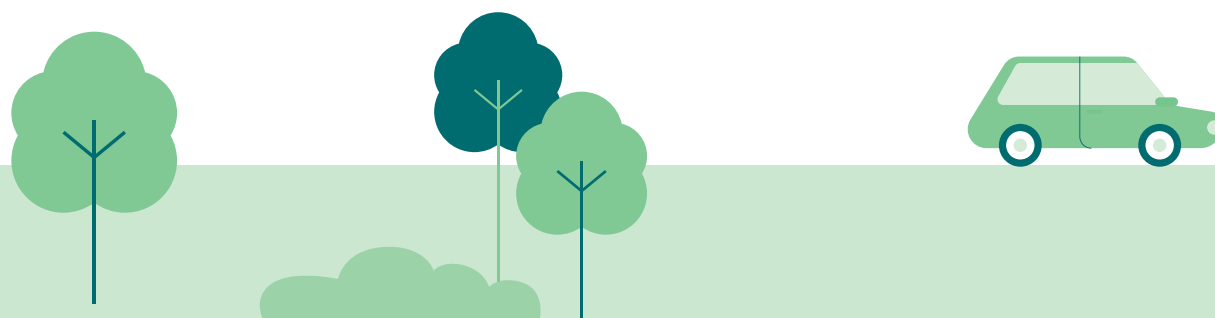
Envisager l'évaluation des voitures en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) avec un critère sur leur poids.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 3.5.3

Revoir les critères d'attribution de Crit'air en ajoutant le critère émission de CO².

Adoption comme action prioritaire par consensus





Levier 3.6

RENFORCER LES INFRASTRUCTURES

DE TRANSPORT COLLECTIF (tram, bus, autocar, train),

NOTAMMENT EN TENANT COMPTE DES DISPARITÉS

GÉOGRAPHIQUES D'ÉQUIPEMENT

Action 3.6.1

Renforcer et rendre plus performantes les infrastructures de transport collectif : œuvrer au niveau départemental et régional afin de permettre une politique novatrice de gratuité de mobilités collectives incluant les communautés de communes du bassin grenoblois.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 57,8 %
- Non : 32,5 %
- Blanc : 9,7 %

Action 3.6.2

Installer des porte-vélos sur tous les bus circulants hors agglomérations.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 3.6.3

Établir une voie rapide de transport en commun entre Grenoble Sud et Meylan/Montbonnot.

Adoption par consensus de la priorisation

Action 3.6.4

Mise en place d'un service d'augmentation temporaire de la fréquence de transports en commun pour les organisateurs d'événements et les collectivités.

Adoption par consensus de la priorisation

Action 3.6.5

Création d'une ligne de bus Chrono circulaire autour de Grenoble.

Adoption par consensus de la priorisation

Action 3.6.6

Envisager la création de différentes lignes de RER dans l'agglomération qui permettent de relier : Grenoble/Brignoud et Vif/Saint-Egrève. Mettre en place des lignes régulières avec une fréquence élevée.

Adoption par consensus de la priorisation

Action 3.6.7

Promouvoir les modes de transport collectifs existants pour l'accès à la montagne et y placer systématiquement des racks à vélo en favorisant le remplacement des bus actuels par des bus moins émetteurs en CO².

Adoption par consensus de la priorisation

Action 3.6.8

Renforcer et développer les lignes de transports en commun pour l'accès à la montagne.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 67,5%
- Non : 26,3%
- Blanc : 6,2%

Levier 3.7

GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN SOUMIS À DES RÈGLES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Action 3.7.1

- Tendre vers une gratuité des transports en commun progressive, en commençant par une phase de gratuité le week-end.
- Avoir une prise en charge gratuite pour les enfants.
- Encourager la Métropole à diversifier les sources de financements mentionnées dans l'étude sur la gratuité des transports.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 78,3%
- Non : 18,1%
- Blanc : 3,6%

Levier 3.8

FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN EN RÉDUISANT LES TARIFS

Actions 3.8.1

Réduire le prix de l'abonnement annuel en augmentant le nombre de mois gratuits. Offrir les abonnements M vélo+, M TAG et Dott aux moins de 18 ans pour tout achat d'un abonnement adulte. Proposer des tickets à acheter en agence avec une prise en compte du quotient familial.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 3.8.2

Augmenter la durée de validité des titres de transport de 5 heures.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 3.9

FAVORISER L'ENSEIGNEMENT ET LA PRATIQUE DU VÉLO DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Action 3.9.1

S'assurer que l'apprentissage du vélo soit accessible à tous sur l'ensemble du territoire.

 Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat



THÉMATIQUE 4

Consommation, déchets et loisirs



CONSOMMATION : LA VISION 2050

Nos modes de consommation ont évolué vers plus de sobriété, ils sont plus respectueux de la nature et de la santé. Nous utilisons majoritairement des produits réparables. Des ateliers collaboratifs nous permettent de nous entraider pour réparer nos produits. Les biens et les services que nous utilisons ont une faible intensité carbone et consomment peu d'énergie. Pour les produits non réparables, des filières locales de recyclage se sont fortement développées. Nous avons réduit la quantité d'énergie et de biens que l'on consomme grâce à une meilleure organisation de l'espace, à la mutualisation et à un nouveau rapport aux loisirs et au plaisir. Les différents produits sont accessibles à toutes et à tous dans un esprit de justice sociale.



Travail en sous-groupe sur les premières propositions faites par les membres de la Convention @LocalFocus

CONSOMMATION : LES LEVIERS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Levier 4.1

FACILITER LA VENTE ET L'ACHAT DE PRODUITS LOCAUX

Action 4.1.1

Mettre à disposition des locaux sous utilisés destinés à la vente de produits locaux (artisanat/alimentation/autres/etc.) afin de baisser les coûts de commercialisation.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Action 4.1.2

Expérimenter un étiquetage « Qualité Carbone » sur les produits locaux soutenus par la Métropole.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 67,1 %
- Non : 30,5 %
- Blanc : 2,4 %

Levier 4.2

FACILITER LE PARTAGE ET LA MUTUALISATION D'ÉQUIPEMENTS ET D'OBJETS

Action 4.2.1 :

- Mettre en place des bibliothèques d'outillages (outilthèque) et de tous types d'objets dans toutes les communes, couplées à des ateliers de réparation.
- Favoriser et développer l'installation de repair cafés (a minima un par commune) et communiquer sur leur localisation.
- Mettre en place des magasins de récupération de tous types d'objets dans les déchetteries.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 4.3

RENFORCER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (des entreprises et des consommateurs)

Action 4.3.1

Mettre en place un système de consignes pour les plats à emporter ou apporter son propre contenant et mettre en place un système de gestion des consignes sur tout le territoire de la métropole.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Actions 4.3.2 :

- Ne pas jeter et consommer les produits agricoles hors normes (par exemple : concombres trop longs ou tordus etc...).
- Lancer un appel d'offres pour récupérer les invendus des marchés, dédiés à la transformation.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 77,8 %
- Non : 16 %
- Blanc : 6,2 %

Action 4.3.3

Soutenir une politique qui consiste à réduire les emballages et plastiques à usage unique notamment dans la grande distribution. Maintenir et soutenir la politique du schéma directeur des déchets 2020 – 2030 qui a pour objectif de réduire de moitié le poids de la poubelle grise et recycler les 2/3 des déchets collectés de la Métropole. Interdire le plastique à usage unique dans les cantines publiques ou privées.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Action 4.3.4

Rediriger les productions non vendues vers les magasins de seconde main, à l'instar du reconditionnement de l'alimentation non vendue.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 4.3.5

Promouvoir les produits d'hygiène sous forme solide.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 4.4

RENFORCER LE TRI, LE RECYCLAGE DES OBJETS ET MATIÈRES (acier, verre, papier, carton, etc.) DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Action 4.4.1

Favoriser la mise en oeuvre du compost collectif, accompagner les habitants pendant le compostage et sensibiliser les plus jeunes dans les écoles.

Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Actions 4.4.2 :

- Maintenir et soutenir la politique du schéma directeur des déchets 2020-2030 de la Métropole avec le déploiement des déchèteries nouvelles générations intégrant des repairs cafés et une recyclerie pour les objets réparables. Puis maintenir et soutenir la collecte sélective des papiers et cartons (bac bleu) auprès des activités industrielles. Et enfin soutenir les filières (entreprises) de récupération et de tri des déchets et matériaux industriels.
- Rendre effectif le tri partout, notamment dans toutes les collectivités en formant les agents d'entretien et en mettant en place des poubelles différentes et des lieux de collecte de ces poubelles accessibles aux camions de la Métro.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 4.4.3

Mettre en place, avec des organismes tels que la Remise, une collecte mensuelle d'objets ou de déchets à valoriser (recyclerie, métal, etc.).

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 4.4.4

Mieux informer sur tous les dispositifs de collecte qui permettent de mieux trier les déchets dans la Métropole.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 4.4.5

Uniformiser les couleurs des poubelles sur le territoire.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 4.4.6

Obliger la réutilisation des emballages/cartons de livraison entre les entreprises.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**



Levier 4.5**RENFORCER LA RÉUTILISATION, LA RÉPARATION, L'ACHAT/VENTE D'OBJETS D'OCCASION****Action 4.5.1**

Faire connaître les actions existantes mises en œuvre par des associations ou autres structures dans le domaine de la réutilisation, de la réparation et de l'achat d'objets de 2^e main.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 4.5.2

Favoriser la création d'entreprises de réparation et recyclage de produits et la vente d'occasion.

Adoptée comme action prioritaire par consensus

Levier 4.6**DÉVELOPPER LOCALEMENT UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOISIRS DÉCARBONÉS POUR LES HABITANTS****Action 4.6.1**

Engager une transformation de la station du col de Porte, diversifier les activités, se projeter dans des hivers sans neige et sans neige de culture. Limiter l'usage du canon à neige à des moments où il fait assez froid.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 73,1 %
- Non : 19,2 %
- Blanc : 7,7 %

Action 4.6.2

Autoriser uniquement l'installation de nouveaux projets de loisirs bas carbone.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 4.6.3

Réduire la consommation d'énergies des équipements sportifs notamment pour le football, en réduisant de 10 % par an les émissions de GES.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 4.7**ENCADRER LA PUBLICITÉ POUR LA DIMINUER ET POUR LIMITER LA VISIBILITÉ DES GRANDES ENSEIGNES AU PROFIT DES ASSOCIATIONS ET INITIATIVES****Action 4.7.1**

Limiter la surface des enseignes lumineuses des commerces et les éteindre lorsque le magasin est fermé. Interdire les publicités sur écran (qui consomment beaucoup d'énergie) dans les villes.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Action 4.7.2

Interdire les prospectus publicitaires (excepté pour les associations et les ONG) dans les boîtes aux lettres, à moins que le propriétaire affiche « OK PUB » sur celles-ci.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Levier 4.8

FAVORISER LA CONCEPTION ET LA FABRICATION D'OBJETS À FORTE DURABILITÉ ET RÉPARABILITÉ

Action 4.8.1

Accompagner l'installation d'entreprises vertueuses pour la fabrication d'objets durables dans un processus de fabrication durable.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 4.8.2

Création d'un bureau pour favoriser la relation entre la recherche et les entreprises pour les produits éco responsables.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Levier 4.9

SENSIBILISER AU « CONSOMMER MIEUX »

Action 4.9.1

Réduire l'éclairage urbain tout en préservant la sécurité au sein des espaces publics, prévoir des dispositifs de déclenchement de l'éclairage en fonction du passage.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 4.9.2

Diffuser des informations sur les « low-techs ».

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 4.9.3

Afficher et mettre en valeur les scores CO² des biens et services.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 71,6 %
- Non : 19,6 %
- Blanc : 8,8 %

Action 4.9.4

Communiquer en direction du grand public pour l'inciter à mieux consommer.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 4.9.5

Imposer l'arrêt nocturne des enseignes publicitaires.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 86,4 %
- Non : 9,9 %
- Blanc : 3,7 %



THÉMATIQUE 5

Production d'énergie



ÉNERGIE : LA VISION 2050

Des investissements importants ont été réalisés et ont permis le développement d'énergies décarbonées sur notre territoire. Le mix énergétique est équilibré et nous avons développé différentes sources d'énergies : l'éolien, la géothermie, le photovoltaïque, etc. Nous utilisons encore une faible part d'énergies carbonées. La consommation d'énergie a diminué dans une optique de sobriété. La production d'énergie se réalise en coopération avec les territoires voisins que nous approvisionnons ou qui nous alimentent.



Instant de pause et échanges informels entre les membres de la Convention @LocalFocus

ÉNERGIE : LES LEVIERS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Levier 5.1

FACILITER L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Action 5.1.1

Identifier les espaces au potentiel d'énergie renouvelable élevé limitant les dégradations paysagères et environnementales associées à l'installation d'énergies renouvelables.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 5.1.2

Autoriser l'implantation d'énergies renouvelables en diminuant le critère esthétique.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Action 5.1.3

Faciliter les initiatives de collectifs citoyens pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics, et faciliter ensuite les initiatives privées d'installation de moyens de production d'énergie électrique par panneaux photovoltaïques sur les parkings des grandes surfaces, les toits des bâtiments d'entreprises ainsi que sur les toits d'immeubles.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 5.1.4

Investir dans la pose de panneaux photovoltaïques sur les parkings extérieurs bétonnés.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 5.2**FACILITER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PAR DES COMMUNAUTÉS CITOYENNES****Action 5.2.1**

Participer au capital des projets privés contre une proportion des profits.

Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 5.2.2

Faciliter les initiatives des collectifs citoyens pour l'installation de moyens de production d'énergie électrique par panneau photovoltaïque, microturbine, méthanisation et éolienne.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 5.3**FACILITER L'IMPLANTATION DE MÉTHANISEURS****Action 5.3.1**

Réaliser la méthanisation des déchets alimentaires suivant les objectifs du schéma directeur des déchets 2020 – 2030 de la Métropole.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 5.3.2

Soutenir le déploiement de la filière biomasse pour le chauffage urbain avec du bois de type plaquettes forestières et bois de récupération à faible valeur ajouté issu de déchetterie.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Levier 5.4**INVESTIR DANS LES TECHNOLOGIES DE STOCKAGE DE L'ÉLECTRICITÉ**

Adoption comme levier prioritaire par vote

- Oui : 69,9 %
- Non : 21,7 %
- Blanc : 8,4 %



Levier 5.5

RENFORCER LA PRODUCTION, LA GESTION ET L'UTILISATION DE BOIS-ÉNERGIE SOUS TOUTES SES FORMES (bûches, plaquettes, granulés)

Adoption comme levier prioritaire par vote

- Oui : 69,7 %
- Non : 20,7 %
- Blanc : 9,6 %

Levier 5.6

AGIR POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Action 5.6.1

Imposer aux collectivités de la métropole l'utilisation de centres de données écoresponsables.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 80 %
- Non : 12,5 %
- Blanc : 7,5 %

Action 5.6.2

Interdire le maintien des portes ouvertes dans les établissements recevant du publics climatisés et chauffés en s'appuyant sur des décrets municipaux.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 5.7

FAVORISER LES FORMES INNOVANTES DE CONSTRUCTION (NOTAMMENT HABITAT) PRODUISANT DE L'ÉNERGIE AUTOCONSOMMÉE

Adoption comme levier prioritaire par vote

- Oui : 79,3 %
- Non : 13,4 %
- Blanc : 7,3 %

Levier 5.8

PRODUCTION D'ÉNERGIE DÉCARBONÉE À L'ÉCHELLE LOCALE

Action 5.8.1

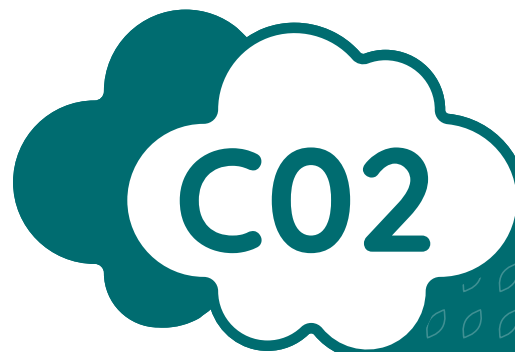
Demander la modification des codes régissant la commande publique pour y intégrer un critère prenant en compte le bilan carbone de l'ensemble des produits (pour favoriser la proximité).

Adoption comme action prioritaire par consensus



THÉMATIQUE 6

Séquestration et captation du carbone



SÉQUESTRATION : LA VISION 2050

Le respect de la nature, du vivant et de la biodiversité en collaboration avec les territoires voisins permet un stockage naturel du carbone à l'échelle de la Métropole. Les capacités de séquestration naturelle ont été augmentées grâce notamment à une meilleure gestion des forêts, en équilibrant coupe, plantation et maintien des arbres tout en respectant le principe de Zéro Artificialisation Nette des sols.



Travail en sous-groupe thématique : les membres ont pu exprimer leurs points de vue pas toujours convergents grâce à un cadre bienveillant et sécurisant @LocalFocus

SÉQUESTRATION : LES LEVIERS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Levier 6.1

AUGMENTER LA CAPACITÉ DES PUIITS DE CARBONE NATURELS (forêt, prairie, etc.)

Action 6.1.1

Avoir une gestion équilibrée de la forêt entre prélèvement, plantation et maintien de la forêt, nécessaire à la captation du carbone.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 86,6%
- Non : 7,3%
- Blanc : 6,1%



Action 6.1.2

Diversifier les essences d'arbres (favoriser celles qui sont susceptibles de mieux résister à la sécheresse et aux risques croissants d'incendie).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 6.1.3

Créer une police spécialisée dans l'environnement, qui sensibilise, éduque, et sanctionne les incivilités environnementales.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 6.2

LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Action 6.2.1

- Végétaliser les espaces publics piétons, les places, les squares, les voies de tram (même si elles le sont déjà partiellement) et les cours de récréation des établissements scolaires.
- Végétaliser les villes le plus possible.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 6.2.2

Mutualiser, entre les communes, des équipements collectifs (équipements sportifs, culturels, éducatifs...).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 6.3

CONTRIBUER AUX INNOVATIONS EN COURS POUR CAPTER LE CO² POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE OU DES MATÉRIAUX

Les membres de la CCC n'ont pas proposé d'action pour ce levier mais ils l'ont adopté comme levier prioritaire par vote :

- Oui : 71,1%
- Non : 19,3%
- Blanc : 9,6%

Levier 6.4

AMÉLIORER LA GESTION DE LA FORÊT, Y COMPRIS LES FORÊTS PRIVÉES

Action 6.4.1

Améliorer la gestion des forêts pour limiter les feux générateurs de CO² (plan d'action sur la prévention et la facilité d'intervention sur les feux de forêt).

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 6.4.2

Entretien des forêts privées : faire un état des lieux précis, former et encourager les propriétaires à la gestion durable de la forêt. La Métropole pourrait proposer d'acheter des parcelles aux propriétaires qui n'ont pas les moyens suffisants pour entretenir leur parcelle de forêt.

Adoption comme action prioritaire par consensus





THÉMATIQUE 7

Action économique du territoire



ACTION ÉCONOMIQUE : LA VISION 2050

Une profonde transformation du secteur économique s'est opérée grâce à une collaboration étroite et fonctionnelle entre les institutions, les acteurs économiques, les industriels et les chercheurs.

Ils ont permis de développer de nouvelles filières de technologies décarbonées et de nouveaux métiers de la transition grâce à des investissements importants et à une forte mobilisation. Le modèle économique des entreprises s'est transformé. Elles sont plus attentives à la qualité qu'à la quantité des produits vendus. Elles ne spéculent plus sur le vivant et les prix sont indexés sur le coût réel et le transport.

Les entreprises de la Métropole ont réussi à réduire suffisamment leurs émissions de gaz à effet de serre pour tendre vers la neutralité carbone à l'échelle du territoire.

Sur notre territoire il y a eu un fort développement de l'économie sociale, circulaire et solidaire.

Les entreprises préservent tout autant la qualité de vie de leurs salariés que la biosphère.

La transition du secteur économique s'est opérée grâce, à la fois, à une sensibilisation qui se fonde sur des arguments pertinents auxquels les acteurs économiques sont sensibles et à un fort encadrement réglementaire contraignant. Des organismes de contrôle, qui incluent une participation citoyenne, ont été mis en place pour s'assurer du respect de ces nouvelles normes.



Les membres de la Convention expriment leurs accords/désaccords sur la formulation des leviers d'actions en plénière @LocalFocus



ACTION ÉCONOMIQUE : LES LEVIERS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Levier 7.1

FACILITER LE RECYCLAGE ET LA RÉUTILISATION DES MATIÈRES PREMIÈRES

(acier, aluminium, verre, papier-carton, plastiques, etc.)

Les membres de la CCC n'ont pas proposé d'action pour ce levier mais ils l'ont adopté comme levier prioritaire par vote :

- Oui : 77,8 %
- Non : 12,3 %
- Blanc : 9,9 %

Levier 7.2

ACCOMPAGNER LA DÉCARBONATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Action 7.2.1

Obliger les entreprises qui travaillent pour la Métro à avoir un label RSE si celui-ci impose des objectifs plus ambitieux que le SPASER.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 7.2.2

Privilégier la proximité avec le tissu local et mettre en place un système de réduction des prix si la consommation est locale.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 62,5 %
- Non : 27,5 %
- Blanc : 10 %

Levier 7.3

FACILITER L'INSTALLATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, NOTAMMENT INDUSTRIELLES (pour réduire les émissions importées)

Les membres de la CCC n'ont pas proposé d'action pour ce levier mais ils l'ont adopté comme levier prioritaire par vote :

- Oui : 63,8 %
- Non : 22,5 %
- Blanc : 13,7 %

Levier 7.4

PRIORISER L'INSTALLATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, Y COMPRIS INDUSTRIELLES, EN FONCTION DE LEUR NIVEAU DE DÉCARBONATION



Action 7.4.1

La Métropole choisira au maximum ses achats et prestations le plus près possible, afin de limiter chaque année de 10% ses émissions de GES liées à l'achat de services. Elle intégrera dans ses cahiers des charges l'impact environnemental des prestations. L'impact sur le rejet des GES deviendra un argument essentiel.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 7.5

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES QUI ONT UN RÔLE IMPORTANT DANS LES ACTIONS D'ADAPTATION ET DE DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Action 7.5.1

Créer un pôle de la transition écologique au service de l'activité économique du territoire (avec obligation de résultat).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 7.5.2

Mettre en place un réseau d'entreprises qui agissent en faveur de l'environnement, notamment avec un système de parrainage vers les petites entreprises.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 7.5.3

Imposer la réalisation d'un bilan carbone scope 1/2/3 pour toutes les entreprises et accompagner les TPE à la réalisation d'un bilan simplifié.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 7.6

FAVORISER LE TOURISME VERT

Action 7.6.1

Créer un groupe de réflexion pour des stations de skis moins polluantes en hiver.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 7.6.2

Agir pour le développement d'une politique favorisant des activités d'écotourisme (naturaliste et écologique) sur le territoire de la Métropole avec des hébergements touristiques aux caractéristiques écologique et des transports décarboné.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Levier 7.7

RENDRE VISIBLE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Action 7.7.1

Rendre possible aux associations de l'économie sociale et solidaire de demander le financement de poste salarié par la métropole.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**



THÉMATIQUE 8

Sensibilisation, éducation et gouvernance



SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET GOUVERNANCE : LA VISION 2050

Nous avons été amenés collectivement à transformer nos modes de vie grâce à la sensibilisation et à des mesures incitatives (aides financières...). Dans certains cas exceptionnels, un cadre réglementaire contraignant a été adopté.

Tout au long de notre vie nous sommes informés et sensibilisés aux enjeux environnementaux, en valorisant de nouveaux modes de vie basés sur la coopération et la mutualisation. La mise en lumière des contreparties positives nous permet d'accepter les contraintes. Les efforts individuels fournis sont récompensés par des contreparties vertueuses. Pour cela, l'école et le monde associatif jouent un rôle clef dans la formation. Des dispositifs obligatoires sont également mis en place pour sensibiliser et former les adultes.

Nos responsables et élus sont régulièrement formés, sensibilisés et accompagnés dans leurs prises de décisions par des experts indépendants. De manière générale, notre système politique a évolué, donnant une place plus importante à la démocratie participative, un vrai engagement politique et une exemplarité des décideurs publics.



Brise-glace organisé lors de la première session de la Convention @LocalFocus



SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET GOUVERNANCE : LES LEVIERS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Levier 8.1

**METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS QUI FACILITENT
LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT
DES HABITANTS (achat, mode de vie, etc.),
QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE**

Action 8.1.1

Distribuer un questionnaire à tous les élèves de la métropole pour ensuite, et en fonction des résultats, organiser des actions dans les écoles, collèges et lycées.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 82,5 %
- Non : 15 %
- Blanc : 2,5 %

Action 8.1.2

Créer des journées : « Mon quartier propre ! », journées institutionnelles de l'agglomération grenobloise durant lesquelles les habitants nettoient leur quartier avec du matériel prêté par la Métro (pince à déchets, sacs plastiques, containers...). Ce type d'action pourrait être décliné dans les établissements scolaires pour nettoyer les abords des écoles afin d'inciter les enfants à mettre leurs déchets à la poubelle et à les trier. Valoriser cette participation par des places pour les événements payants métropolitains, titres de transport en commun, divertissement locaux et non polluants.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**



Action 8.1.3

Encourager une consommation et des modes de vie plus « responsables » : utiliser le système bien connu de la « carotte » plutôt que celui du « bâton » ! dans l'idée plus globale d'éduquer les individus à un mode de vie plus responsable par la création d'avantages et non de contraintes. Cette proposition est déclinable dans plusieurs thématiques. Exemples : - Alimentation : je m'engage à manger moins de produits carnés - Habitat : je fais des travaux dans mon logement (passoires thermiques) - Habitat : je m'engage à diminuer la température de mon logement en hiver (vérifiable via la conso gaz/elec) - Mobilité : je m'engage à utiliser moins un véhicule carboné (type voiture thermique, avion, ...). Et si, à la façon des Miles octroyées par les compagnies aériennes à leurs passagers les plus réguliers, on mettait la « loyalty » au service des mobilités durables ? C'est le pari fait par Rob ou Transway. Plutôt que d'encourager à brûler du kérosène, ces entreprises françaises développent des programmes de fidélité pour encourager l'adoption de transports décarbonés. Vélo, trottinette, métro, covoiturage, etc. À chaque trajet, on cumule des points à échanger en cadeaux, avantages chez les commerçants partenaires, ou dons à des associations, selon les acteurs.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 65,9 %
- Non : 25,9 %
- Blanc : 8,2 %

Action 8.1.4

Organiser des chantiers participatifs de récolte (pour tout le monde).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 8.1.5

Mettre en place des ateliers de fabrication, de réparation et de customisation de biens (vêtements...). Cette action concerne tout le monde et pas uniquement les jeunes. Penser à réintroduire ces notions dans la scolarité.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 8.1.6

Créer un collectif d'ambassadeurs pour le climat : ce collectif pourrait être mis en place avec des acteurs publics et privés (associations culturelles, sportives, etc...) et interviendrait pour informer le public.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 8.1.7

Augmenter les actions de sensibilisation visant le changement de comportement et communiquer sur les aides proposées par la Métropole.

Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 8.1.8

Mettre en place un moyen de communication directe (personnelle, via SMS/email) de la Métropole en direction des habitants en cas d'urgence climatique : restrictions d'eau, quartiers inondés, incendies géants, incidents industriels... pour que chacun soit conscient de l'intensité et de la durée des événements climatiques intenses.

Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat



Action 8.1.9

Mettre en place un système permettant de visualiser facilement l'émission de CO² par des comparaisons frappantes.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 8.1.10

Communiquer et inciter aux bonnes pratiques d'adaptation.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 8.2

**METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS
DE SENSIBILISATION VISANT À RÉDUIRE NOS
IMPACTS TELS QUE RÉDUIRE LA CONSOMMATION
DE RESSOURCES (eau, énergie) OU RÉDUIRE
LES POLLUANTS REJETÉS À LA NATURE
(produits chimiques, médicaments...)
POUR ÉVITER DES DÉPOLLUTIONS ÉNERGIVORES**

Action 8.2.1

Augmenter les moyens de sensibilisation visant la réduction des impacts.

Adoption par vote de la priorisation

- Oui : 67,9 %
- Non : 22,2 %
- Blanc : 9,9 %

Action 8.2.2

Sensibiliser le public à la consommation d'eau (pompeau éducatif, petits gestes, nombre de douche), notamment dans les écoles.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 8.3

**METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS
QUI FACILITENT LA COOPÉRATION
ET LA MISE EN RÉSEAU DES HABITANTS
POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT**

Action 8.3.1

Organiser un forum de l'écologie.

Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 8.3.2

Créer ou favoriser des associations ou conseils de quartier soutenus par les communes pour soutenir les différentes actions liées au changement climatique.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Levier 8.4

RENFORCER DES PARTENARIATS AVEC LES ÉCOLES/ ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE/ UNIVERSITÉS DU TERRITOIRE POUR FAVORISER LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES D'ÉDUCATION/ DE FORMATION SUR CES SUJETS

Action 8.4.1

Développer et soutenir les filières de recherche et universitaires orientées en hautes technologies environnementales comme le captage et la valorisation du CO².

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 8.4.2

Mettre au point une charte avec les écoles d'architectes pour développer et concevoir des structures pour les constructions neuves et les rénovations.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Actions 8.4.3

- Organiser des ateliers obligatoires dans les écoles, collèges, lycées, écoles professionnelles, écoles de commerce...
- Inciter à mettre en place un "Parcours environnement" tout au long de la scolarité des élèves.
- Animer la Fresque du climat dans les écoles.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 86,9 %
- Non : 8,3 %
- Blanc : 4,8 %

Levier 8.5

RECENSER ET S'APPUYER SUR DES IDÉES D'ASSOCIATIONS LOCALES/NATIONALES POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS CONCRÈTES

Action 8.5.1

Créer un service dédié à la Métropole. Il s'occupera de chercher et relayer les initiatives adaptables sur notre territoire et de partager les expériences avec les autres territoires et métropoles pour mutualiser, avoir plus d'impact et inciter d'autres à agir.

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 8.5.2

Proposer à des étudiants de travailler sur des projets de design pour rendre la nature dans la ville.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Action 8.5.3

Créer une bourse annuelle de financement de projets d'associations : la Métropole pourrait créer une bourse chaque année à laquelle peuvent prétendre des associations en proposant des projets (en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique) en déposant un dossier. Un montant fixé pourrait alors être reversé pour financer le projet considéré comme le meilleur par un panel de scientifiques et/ou de personnes choisies au hasard dans la Métropole.

**Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat****Actions 8.5.4**

- Mettre à disposition des entreprises et des particuliers des agents de la Métropole spécialisés en écologie pour les accompagner dans leurs choix énergétiques.
- Créer un service clés en main, via l'ALEC, pour la gestion complète de projets de rénovation thermique à destination des entreprises, des collectivités et des particuliers

Adoption comme action prioritaire par consensus**Levier 8.6****FAIRE EN SORTE QUE TOUT CE QUI EXISTE DÉJÀ SOIT VISIBLE, LISIBLE, ACCESSIBLE ET CIBLÉ****Action 8.6.1**

Communiquer largement sur toutes les actions proposées par la Convention.

Adoption comme action prioritaire par consensus**Action 8.6.2**

Créer un super héros spécialiste de la transition énergétique : un personnage qui pourrait sensibiliser de façon ludique tous les citoyens de 7 à 77 ans, à la nécessité de rénover énergétiquement son logement ou de troquer sa vieille cheminée pour un poêle à granulés à haut rendement. Il pourrait intervenir dans les écoles de l'agglomération pour éduquer les jeunes enfants à la sobriété énergétique.

Adoption comme action prioritaire par consensus**Levier 8.7****FORMER LES ÉLUS, LES DÉCIDEURS ET SERVICES AUX TRAVAUX TRANSVERSES****Actions 8.7.1**

- Mettre en place des formations obligatoires pour tous les décideurs.
- Imposer deux jours de formation aux élus (nouveaux et anciens) en début de mandat pour découvrir l'ensemble des services de la Métropole.
- Imposer une journée de formation aux élus (nouveaux et anciens) en début de mandat afin de les sensibiliser aux conséquences du changement climatique.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 8.7.2

Diminuer les émissions liées au fonctionnement interne de l'administration publique (privilégier les transports en commun, télétravail, chauffage et climatisation, rénovation de bâtiment, alimentation locale bio et protéines végétales).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 8.7.3

Renforcer la participation citoyenne et celle des experts dans la préparation des décisions de la Métropole.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 65,9 %
- Non : 26,8 %
- Blanc : 7,3 %

Action 8.7.4

Évaluer les impacts de toute mesure de transition écologique sur l'ensemble de la population et en priorité sur les plus vulnérables.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 8.7.5

Recruter un chasseur de financement (état, européen, mécénat, participatif).

 **Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat**

Action 8.7.6

Obliger les élus à statuer plus rapidement pour toutes les questions ayant trait au réchauffement climatique, étant donné l'urgence. Obliger les élus à ne pas différer les prises de décisions contraignantes pour les individus qui permettent d'agir contre le réchauffement climatique. Orienter les campagnes électorales différemment (aborder davantage le changement climatique). Mener un intense lobbying en faveur du climat et de l'environnement.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 62,7 %
- Non : 26,5 %
- Blanc : 10,8 %

Action 8.7.7

Limiter les financements/emprunts de la Métropole dans les banques polluantes.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 8.8

ASSURER LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Action 8.8.1

Sensibiliser tous les enseignants aux enjeux climatiques et leur faire connaître l'ensemble des actions proposées par la Métropole à mettre en place auprès des élèves. Veiller à leur donner les moyens matériels pour mettre en œuvre cette action (kit).

Adoption comme action prioritaire par consensus



THÉMATIQUE 9

Formation et emploi



FORMATION ET EMPLOI : LA VISION 2050

Les nouveaux métiers et les formations liés à la transition écologique et énergétique sont valorisés. L'émergence de nouveaux secteurs liés notamment aux technologies décarbonées nous permet de tendre vers le plein emploi. Dans une logique de sobriété, le temps de travail est réduit pour permettre de développer de nouvelles formes d'engagement qui sont reconnues et récompensées. Les entreprises et les salariés sont tous formés aux enjeux environnementaux. Le territoire a financé la formation aux métiers nécessaires à l'adaptation et à la prévention du changement climatique (pompiers, Office National des Forêts, secouristes, forces de l'ordre, médecins, services publics...).



Exemple d'outil de travail des membres de la Convention : le tableau d'analyse des premières propositions, en fonction de leurs impacts écologiques, sociaux ou financiers @LocalFocus

FORMATION ET EMPLOI : LES LEVIERS ET ACTIONS POUR Y PARVENIR

Levier 9.1

RENFORCER LES ACTIONS DE CHANGEMENT DE COMPÉTENCE DES SALARIÉS DE FAÇON IMPORTANTE

Action 9.1.1

Informier et sensibiliser aux formations et reconversions à travers les systèmes de formation déjà existants.

Adoption comme action prioritaire par consensus



Action 9.1.2

Inclure systématiquement des formations de « transition écologique » dans les programmes de formation continue des entreprises publiques et privées.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 9.1.3

Généraliser une fonction ou un poste de référent « transition écologique » dans les entreprises publiques et privées en fonction de leur taille et de leur capacité.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 9.2

RENFORCER LES ACTIONS DE FORMATION

(tous niveaux) AUX MÉTIERS (nouveaux)

DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Action 9.2.1

- Développer et soutenir de véritables filières professionnelles à orientation environnementale notamment dans les métiers de la rénovation de l'habitat, de l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables ainsi que de l'assainissement écologique.
- Renforcer la filière de formation à la rénovation écologique des bâtiments.
- Créer une filière professionnelle dans le BTP, spécialisée dans la rénovation énergétique.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 88,5 %
- Non : 6,4 %
- Blanc : 5,1 %

Action 9.2.2

Proposer des formations aux métiers de demain et aux métiers dans lesquels il n'y a pas de formations existantes à la transition écologique.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 87,8 %
- Non : 8,5 %
- Blanc : 3,7 %

Action 9.2.3

Adapter le nombre de places dans les formations existantes aux métiers de la transition écologique.

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 82,1 %
- Non : 10,7 %
- Blanc : 7,2 %

Action 9.2.4

Simplifier administrativement l'accès aux formations notamment en reconversion professionnelle.

Adoption par vote de la priorisation

- Oui : 88,5 %
- Non : 7,7 %
- Blanc : 3,8 %



Levier 9.3

RENFORCER LES ACTIONS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION AUX MÉTIERS

Action 9.3.1

Organiser des rencontres avec les employeurs, le rectorat, les établissements scolaires pour faire connaître et développer les métiers contribuant à l'atteinte des 3 objectifs du mandat de la Convention citoyenne pour le climat.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 9.4

VALORISATION DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Action 9.4.1

Faire un service éco-volontaire dans chaque commune pour savoir comment aider par des petites actions pour la planète près de chez soi.

Adoption comme action prioritaire par consensus

Action 9.4.2

Financer des petits projets participatifs et citoyens en faveur de l'environnement et/ou au profit du bien-vivre de la communauté.

Action existante soutenue par la Convention citoyenne pour le climat

Action 9.4.3

Mettre en place des avantages pour remercier les engagements bénévoles (gratuité des transports, bons de réduction, chèques culture, produits bio/locaux, etc.).

Adoption comme action prioritaire par vote

- Oui : 60,5 %
- Non : 37 %
- Blanc : 2,5 %

Action 9.4.4

Orienter les TIG (travaux d'intérêt général) vers des travaux œuvrant pour la transition écologique (répondant aux 3 objectifs du mandat de la Convention citoyenne pour le climat).

Adoption comme action prioritaire par consensus

Levier 9.5

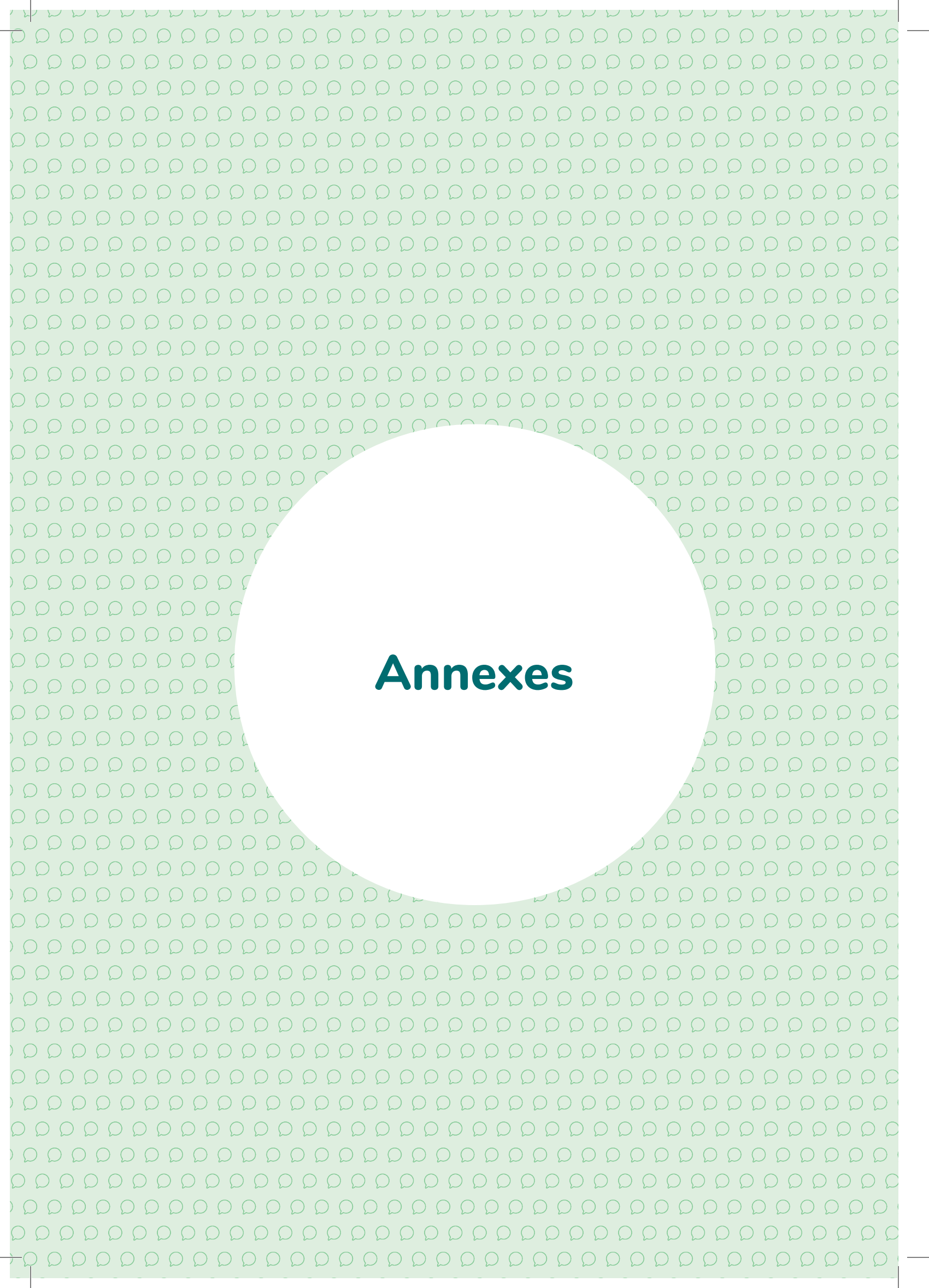
GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT/ LA RÉORIENTATION DES SALARIÉS/ENTREPRISES/ DIRIGEANTS QUI PERDENT LEUR EMPLOI SUITE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Action 9.5.1

Cartographier les besoins de compétences des entreprises et réorganiser le dialogue intra et inter entreprise pour la réaffectation des salariés dont les emplois sont menacés.

Adoption comme action prioritaire par consensus





Annexes

ANNEXE 1

LE FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

La Métropole a décidé de confier la supervision et l'organisation de la Convention citoyenne pour le climat à un Comité opérationnel (COMOP). Ce mode de **supervision du processus participatif par un organe distinct et indépendant du commanditaire** peut être choisi pour assurer l'indépendance des travaux des citoyens. La Convention citoyenne pour le Climat (CCC) organisée au niveau national entre 2019 et 2020 était ainsi pilotée par un Comité de gouvernance indépendant du Gouvernement.

Le COMOP était composé de 10 personnes nommées intuitu personae par la Métropole. Ses membres, pour la grande majorité d'entre eux, étaient des universitaires rattachés à l'Université Grenoble Alpes et relevant de différentes disciplines (sciences de l'environnement, philosophie, droit, sciences politiques, psychologie comportementale). Après le démarrage des travaux de la Convention, deux citoyens de la Convention tirés au sort parmi les volontaires ont complété le dispositif et siégé avec voix délibérative dans le Comité opérationnel. Ce **COMOP de 12 membres** était assisté dans ses décisions par les garant.es, le cabinet Res publica et plusieurs agents territoriaux de la Métropole investis dans le processus de la Convention.

Aux termes de son mandat, le COMOP était chargé de **piloter les travaux de la Convention citoyenne** pour que les 100 citoyens puissent collectivement aboutir à des propositions en réponse au mandat confié par la Métropole ; il devait également **protéger l'indépendance de la Convention citoyenne** et de son travail.

Ce mandat s'est traduit par trois missions principales du COMOP :

- **organiser** le tirage au sort des citoyens en établissant les critères de représentativité adéquats, et vérifier la qualité du tirage au sort effectué par le prestataire COHDA ;
- **garantir** la qualité et la pluralité des informations données aux citoyens ;
- **élaborer** le programme et les méthodes de travail de la CCC.



ANNEXE 2

LE RECRUTEMENT DES MEMBRES DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Garantir la représentativité de la Convention citoyenne par rapport à l'ensemble de la population du territoire métropolitain

La représentativité du mini-public formé pour la CCC était un **enjeu crucial pour garantir que les propositions des citoyens ne seraient pas le fait d'un groupe dont le recrutement aurait été, intentionnellement ou non, biaisé**. C'est ce défi que le COMOP a pris en charge.

Sur le modèle de la CCC nationale, la délibération prise par le Conseil métropolitain engageait le recrutement de « 150 citoyen.nes tiré.es au sort constituant un groupe le plus représentatif possible du territoire métropolitain » (dont une personne au moins pour chacune des 49 communes). Cette commande était impossible : il était statistiquement hautement improbable que 150 personnes tirées au sort aléatoirement parmi les habitants de la métropole aient effectivement été représentatives de la population selon les critères mentionnés dans la délibération (type de commune, parité, âge, profil socio-économique, composition familiale).

Sur cette base, le COMOP a dû **arbitrer entre un tirage au sort intégral, qui n'aurait pas garanti la représentativité des 150 personnes sélectionnées, et un échantillonnage par quotas, qui offrait la possibilité de représenter fidèlement certains critères**. C'est cette seconde voie qui a été empruntée, en conservant un aspect de tirage au sort avec la sélection aléatoire des numéros de téléphone contactés par le prestataire chargé de la mise en œuvre du recrutement. C'est aussi cette solution qui avait été utilisée pour la CCC nationale.

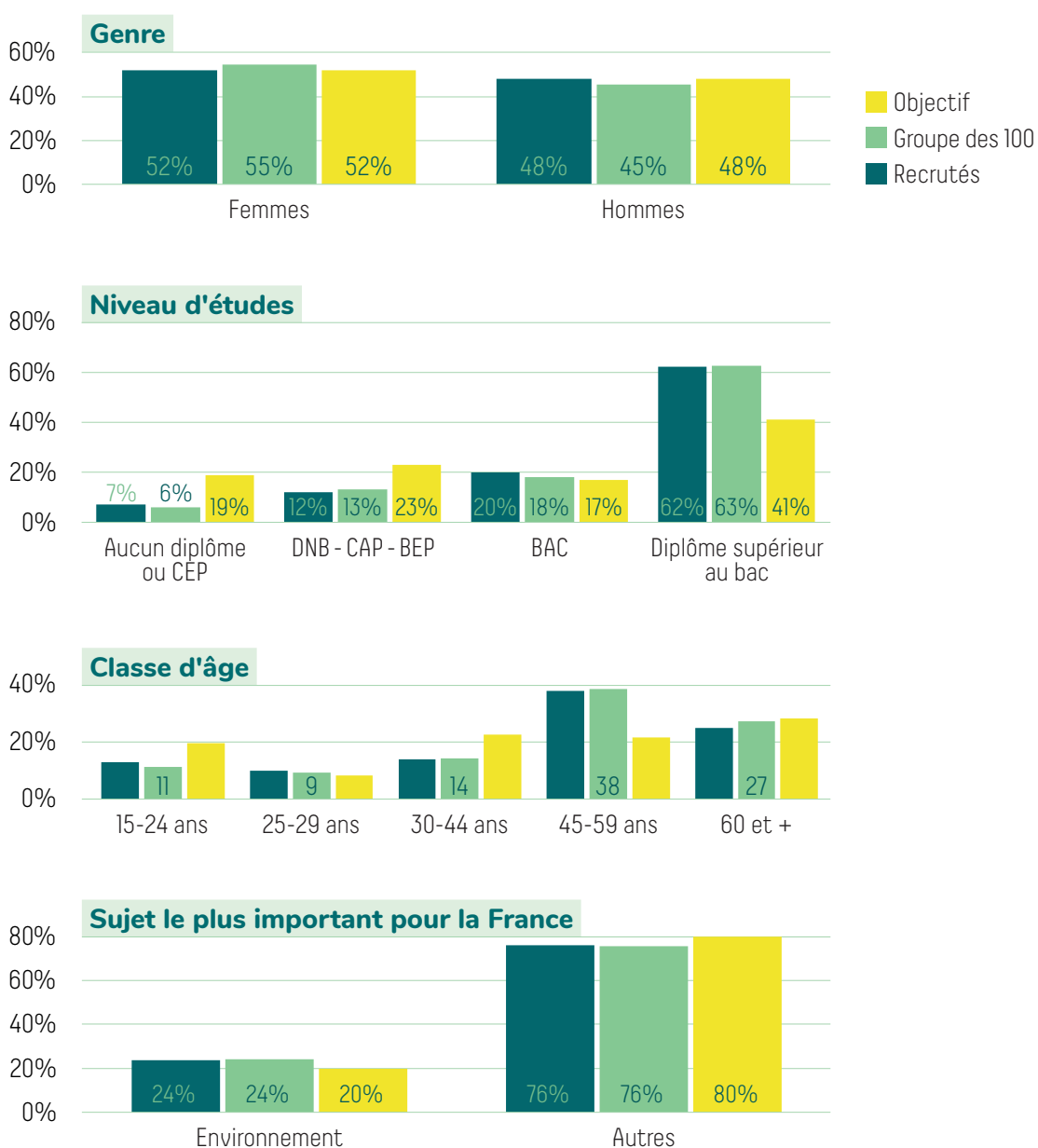
En accord avec les services de la Métro, le prestataire avait initialement retenu quatre quotas, pour lesquels il disposait de données de cadrage via le recensement général de la population : la tranche d'âge, le genre, le niveau de diplôme et le type de commune. Le COMOP a décidé d'intégrer un critère additionnel relatif au jugement des citoyens sur le degré d'importance de la questions environnementale. **L'objectif était de minimiser les biais d'auto-sélection qui auraient été liés au thème de l'environnement.**

La question retenue, posée au début du questionnaire du recrutement, était la suivante : « Parmi les sujets suivants, lequel est le plus important pour la France aujourd'hui ? ». Une seule réponse était possible parmi les dix items suivants (qui étaient proposés dans un ordre aléatoire aux citoyens contactés) : la santé, l'éducation, la criminalité, l'environnement, l'immigration, l'économie, le terrorisme, la pauvreté, aucun d'entre eux. Aucune donnée de cadrage n'existait sur la population de la Métropole, le choix a donc été fait de se référer à la dernière enquête universitaire réalisée sur un échantillon représentatif de la population française (enquête ISSP 2021) et de représenter fidèlement les personnes qui mentionnaient l'environnement comme problème le plus important, et symétriquement celles qui ne mentionnaient pas l'environnement comme problème le plus important.



Au cours du recrutement, le COMOP a également décidé d'**ajuster la taille de la Convention et de limiter le nombre de personnes participantes à 120 citoyens**. Dans la littérature sur les mini-publics, il n'existe pas de nombre conseillé de membres. Dans la pratique, le nombre de personnes recrutées oscille entre 100 et 160. Cet ajustement résultait des difficultés rencontrées par CODHA pour recruter, et des distorsions de représentativité qu'aurait pu produire le fait de chercher à recruter à tout prix 150 personnes.

Les graphiques ci-dessous permettent d'évaluer la représentativité de la CCC. Ils informent à la fois sur l'objectif (le quota à atteindre lors du recrutement), la structure des 123 citoyens qui ont été recrutés (groupe des 120) et la structure des 99 citoyens qui ont suivi l'ensemble des sessions (groupe des 100). Les données montrent que sur la plupart des critères, le recrutement a été bon. Elles montrent aussi que les défections lors du processus n'ont pas modifié la structure de la CCC. En dépit d'une distorsion liée au niveau de diplôme, **le groupe des 100 ne formait pas un groupe de militants de l'écologie politique mais bien un groupe de citoyens représentatifs de la diversité sociale et territoriale de la métropole**.



ANNEXE 3

LA MÉTHODOLOGIE DES TRAVAUX DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Garantir la qualité et la pluralité des informations fournies aux citoyens

Le COMOP s'est employé à **mettre à disposition des citoyens de la CCC des informations fiables et vérifiables scientifiquement** :

- **Sur les enjeux climatiques et les impacts du changement climatique sur le territoire métropolitain** : en s'inspirant du fascicule d'information qui avait été remis à la Convention nationale pour le climat, le COMOP a établi un socle d'informations vérifiées et actualisées présentant le phénomène global de réchauffement climatique et ses effets sur l'environnement et sur l'Homme. Le COMOP a veillé à ce que ces informations soient pertinentes à l'échelle du territoire métropolitain, en se fondant sur des données locales. Outre ce socle d'information (complété sur la durée de la Convention en fonction des demandes d'informations des citoyens), les citoyens ont eu accès à différents supports (résultats d'études scientifiques, vidéos pédagogiques...) visant à leur garantir une information scientifique fiable, de qualité et compréhensible par le grand public. Enfin, le COMOP a choisi les experts qui sont intervenus devant la CCC durant la 1ère session (climatologue membre du GIEC / spécialiste de l'impact du changement climatique...).
- **Sur les compétences de la Métropole** : afin de pouvoir établir des recommandations adaptées aux capacités d'action de la Métropole, le COMOP a décidé de consacrer une demi-journée de la 1ère session à la présentation aux citoyens des compétences de la Métro (intervention du DGS de GAM et du chef du service Environnement Air Climat). Les actions engagées par la Métropole en matière d'atténuation ou d'adaptation au réchauffement climatique ont fait l'objet de présentations en petits groupes, par les services compétents de la Métro, lors de la 2ème session de la Convention.

Les membres du COMOP nommés *intuitu personae* se sont astreints, tout au long de la Convention, à rester neutres et ne pas intervenir dans les débats, pour ne pas influencer les citoyens dans l'exécution de leur mandat. Les experts choisis pour intervenir lors de la 1ère session l'ont été sur la base de leurs compétences scientifiques.

1. Élaborer le programme et les méthodes de travail de la CCC

Au regard du mandat confié par la Métropole à la Convention, le COMOP a souhaité **faire travailler les citoyens sur trois livrables** :

1. **La manière dont ils se projettent sur le territoire métropolitain à l'horizon 2050 (Vision bas carbone)** : ce travail en groupes et sous-groupes a été réalisé à partir de scénarios de neutralité carbone 2050, notamment les scénarios développés par l'ADEME. Après que ces différents scénarios leur ont été présentés, les citoyens ont été conduits à les discuter et à se positionner, en développant leur propre scénario bas carbone territorialisé à l'horizon 2050 (Vision bas carbone).



- 2. Les leviers envisageables pour parvenir à la réalisation de cette vision :** au cours de la session 2, les citoyens ont été invités à rencontrer et à discuter avec une cinquantaine d'acteurs de terrain (représentants d'entreprises, d'associations, d'autres collectivités territoriales...) engagés dans la réduction des émissions de GES et/ou l'adaptation au changement climatique. Ces échanges ont eu pour objectif de présenter aux citoyens des actions, procédés ou initiatives envisageables sur le territoire de la Métropole pour atteindre l'objectif de neutralité carbone. À l'issue de ces rencontres, les citoyens ont identifié 53 leviers d'action, regroupés en 9 thématiques.
- 3. Les actions concrètes devant être mises en œuvre par la Métropole. Deux méthodes étaient envisageables pour parvenir à des propositions d'actions concrètes :** proposer des actions aux citoyens en leur demandant de prioriser celles qu'ils considéraient en adéquation avec leur Vision bas carbone 2050, acceptables socialement et conformes à l'objectif de justice sociale et environnementale ; ou mettre les citoyens en situation de proposer eux-mêmes les actions répondant à ces critères. Le COMOP a opté pour la deuxième modalité, en privilégiant l'initiative citoyenne : les membres de la CCC ont donc été invités, entre les sessions 3 et 4, à déposer leurs propositions d'action et de mesures concrètes. En début de session 4, 356 propositions avaient été faites. Toutes ces actions proposées ont été évaluées par un Groupe d'appui, au regard de 5 critères : leur impact sur la réduction des émissions des GES, leur impact sur la biodiversité, leur impact sur l'emploi local, leur coût financier et leur faisabilité technique / technologique. Ces évaluations étaient destinées à donner aux citoyens des éléments d'information sur la pertinence et l'efficacité des actions proposées, afin qu'ils puissent les adopter et les prioriser de manière éclairée. Les services de la Métropole ont également été mobilisés pour apporter des précisions, le cas échéant, sur les actions déjà entreprises ou engagées par la Métro. Durant la session 4, les citoyens divisés en sous-groupes thématiques ont été invités à discuter de ces actions, à les reformuler si nécessaire, et à les prioriser.

Établissement d'une Vision bas carbone du territoire à l'horizon 2050

Proposition de leviers pour mettre en œuvre la vision 2050

(70 leviers classés en 9 thématiques)

Leviers déclinés en actions concrètes, priorisées par les citoyens

(219 actions prioritaires, 81 actions non prioritaires).

La 5^{ème} session de la CCC a été consacrée au vote des actions recommandées à la Métropole. Dans cette perspective, le COMOP a arrêté les **modalités de vote suivantes** :

- Vote individuel, personnel et secret (pas de procuration possible).
- Utilisation de boîtiers de vote électronique garantissant le caractère secret du vote.
- **Sont considérées comme prioritaires les actions recueillant une majorité qualifiée d'au moins 60 %.** Ce seuil a été adopté pour assurer un positionnement clair de la CCC : l'objectif était d'éviter que certaines propositions soient adoptées à une courte majorité de 51 ou 52 %, avec un pourcentage élevé de votes contre, ce qui n'aurait pas permis de donner à la Métropole une indication claire de l'acceptabilité d'une mesure.



Les actions déjà engagées par la Métropole sont indiquées comme « soutenues par la CCC ».

Les mesures considérées comme non prioritaires sont indiquées en annexe du rapport de la CCC, avec les résultats du vote afférent. Le classement d'une mesure en « non-prioritaire » ne signifie toutefois pas que cette mesure est rejetée par la Convention : il s'agit en revanche d'une mesure dont la majorité des membres de la Convention estiment qu'elle doit être mise en œuvre par la Métropole dans un second temps.

Le COMOP a identifié quelques **limites à la méthode de travail retenue** :

- Un manque global de temps pour que la CCC parvienne à des formulations d'actions plus abouties ; en particulier, certaines actions qui n'ont pas été classées comme prioritaires faute de regrouper l'accord de 60 % des votants, auraient sans doute pu l'être si les citoyens avaient eu plus de temps pour parvenir à une formulation consensuelle. À cet égard, une session de travail supplémentaire aurait été utile.
- Plusieurs propositions d'actions ont réuni entre 50 et 60 % des voix ; elles ont donc été classées dans les actions non-prioritaires, tout en ayant été approuvées par la majorité absolue des citoyens de la CCC. Le COMOP recommande donc aux conseillers métropolitains de porter une attention spécifique à ces propositions d'actions, qui seront clairement identifiées dans l'annexe du rapport final de la Convention.

Au regard de la méthode de travail de la CCC, le rapport final de la Convention permet à la Métropole de disposer de 219 recommandations d'actions dont la mise en œuvre à court terme est souhaitée par la Convention, et de 81 recommandations d'actions dont la mise en œuvre à des échéances plus lointaines est souhaitée par la Convention. Les actions classées comme prioritaires ont été jugées comme socialement acceptables (soit par consensus, soit à la majorité qualifiée de 60 %) par une assemblée représentative de l'ensemble de la population du territoire métropolitain, et sensibilisée aux effets et aux enjeux du réchauffement climatique.

ANNEXE 4

LE PROGRAMME DÉTAILLÉ ET LA LISTE DES INTERVENANTS

Samedi 5 et dimanche 6 mars 2022

- Session d'installation et d'information sur le climat dans le monde, en Europe, en France et sur le territoire métropolitain. Par les chercheurs **Gerhard Krinner**, **Sandra Rome**. Puis présentation des interactions entre le climat les enjeux sociaux et environnementaux par le chercheur **Pierre-Yves Longaretti**.
- Présentation de Grenoble Alpes Métropole, de son Plan Climat Air Énergie Métropolitain. Par les services de la Métropole **Jean-François Curci** et **William Meunier**.





Samedi 7 et dimanche 8 mai 2022

- Présentation des **4 scénarios de l'ADEME** pour atteindre la neutralité carbone en 2050 par **Benoît Prunel et Pascal Charriau** d'Enerdata - bureau d'études économiques spécialisé dans le secteur de l'énergie et de ses interactions avec l'environnement.
- Conférence inversée sur la justice environnementale par Caroline Lejeune - Docteure en sociologie politique environnementale, Responsable scientifique, Fondation Zoein.
- Présentation des leviers d'actions en fonction de 9 thématiques (mobilité, agriculture, aménagement etc.) par **Hélène Clot** - directrice stratégie, innovation et des relations citoyennes.
- Élaboration en groupe de travail de visions bas carbone du territoire en 2050.

Visionnez les vidéos des interventions et téléchargez les présentations en cliquant sur conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr.

Samedi 18 et dimanche 19 juin 2022

- Forum Métro - Échanges avec les agents de la Métropole sur les actions mises en œuvre.
- Speed meeting inspiration - Rencontre avec plus de 30 acteurs économiques, associatifs et institutionnels pour découvrir des solutions inspirantes : Chambre d'agriculture, Terres en villes, CD38, Habicoop, CEREMA, CITIZ, Collectif pour la gratuité transport, Métropole de Montpellier, Valéo, L'éléfàn, La Bonne Pioche, réparer ensemble, Citeo, Waga Energy, Energy citoyenne, GE Energy, CEA, ONF, Mountain Wilderness, Fibois38, Axelera, CSTB, Medef38, UGA, Névé, GEM, le dispositif Ateliers sobriété, Shift project, Négawatt, juriste biens communs, Green Grenoble.
- Travail en groupes - Priorisation des leviers d'actions.

Samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022

- Durant l'été, les membres de la convention ont déposé leurs propositions d'actions sur une plateforme en ligne (Jenparle) ou par mail et par papier.
- Plus de 350 propositions déposées par 25 membres ont été étudiées par un groupe d'appui (composé de France Stratégie, d'autres collectivités : Genevois français et Rouen Métropole et de chercheurs) afin d'estimer leurs impacts écologiques, financiers, économiques et de préciser ce qui relève ou non du champ de compétences de la Métropole.
- Ce travail d'analyse a permis aux membres lors de la Session 4 d'approfondir la rédaction et de prioriser les propositions d'actions.

Samedi 8 et dimanche 9 octobre 2022

- Mesure du consensus et des dissensus autour des différentes propositions.
- Hiérarchisation et finalisation des propositions.
- Adoption collective des propositions.



ANNEXE 5

ACTIONS ET LEVIERS

NON PRIORITAIRES

> OU = 50% DES VOTES

Thématique 1

Agriculture et alimentation — Non prioritaires

Levier 1.4.

DIMINUER L'UTILISATION DES ENGRAIS CHIMIQUES

Action 1.4.5 - NP

Faire coexister élevage et agriculture sur une même exploitation. Favoriser les coopérations entre les exploitations qui sont complémentaires dans un cadre régional.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 54,4 %
- Non : 35,4 %
- Blanc : 10,1 %

Levier 1.8

FACILITER, POUR LES AGRICULTEURS DE LA MÉTROPOLE, L'ACQUISITION D'EXPLOITATION ET LES AIDER FINANCIÈREMENT POUR SOUTENIR L'AGRICULTURE VIVRIÈRE DU TERRITOIRE

Action 1.8.3 - NP

Sanctuariser les terres agricoles en déclassant les zones à construire les plus fertiles.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 56,2 %
- Non : 33,8 %
- Blanc : 10 %

Thématique 2

Habitat et aménagement/urbanisme — Non prioritaires

Levier 2.3

OPTIMISER L'UTILISATION DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION POUR RÉDUIRE LEUR CONSOMMATION EN ÉNERGIE

Action 2.3.5 - NP

Limiter (mais pas interdire) l'installation de nouveaux climatiseurs sur le territoire de la Métropole sauf dérogation pour les EHPADs et les hôpitaux.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 57,1 %
- Non : 29,8 %
- Blanc : 13,1 %



Action 2.3.7 - NP

Envisager des « tranches » de consommations d'électricité, gaz et eau en fonction du nombre d'habitants d'un logement (tarif dégressif en fonction de la consommation).

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 54,1 %
- Non : 36,5 %
- Blanc : 9,5 %

Levier 2.4

DÉCARBONER LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION

Action 2.4.9 - NP

Interdire les foyers ouverts hautement émetteurs de particules fines.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 59,2 %
- Non : 32,4 %
- Blanc : 8,5 %

Levier 2.6

ENCOURAGER LA DENSITÉ DE L'HABITAT ET DES ACTIVITÉS, AFIN DE LIMITER LES DISTANCES DOMICILE/TRAVAIL

Action 2.6.3 - NP

Réserver le RDC de chaque nouveau projet immobilier collectif à l'usage de commerces, d'activités tertiaires ou aux collectivités.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 59,7 %
- Non : 32,3 %
- Blanc : 8,1 %

Levier 2.8

ADAPTER L'HABITAT AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, NOTAMMENT DES TEMPÉRATURES ESTIVALES ÉLEVÉES ET LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

Action 2.8.10 - NP

Faire une étude d'opportunité pour la peinture des toits des bâtiments en blanc. Peindre tous les revêtements pertinents en blanc, avec des peintures adaptées.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 56,2 %
- Non : 37,5 %
- Blanc : 6,2 %





Levier 2.10

AGIR SUR LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Action 2.10.2 - NP

Augmenter les capacités de drainage partout, en mettant tout en œuvre pour récupérer l'eau.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 58,7 %
- Non : 34,9 %
- Blanc : 6,3 %

Thématique 3

Mobilité des personnes — Non prioritaires

Levier 3.1

AGIR POUR DIMINUER LA DEMANDE DE MOBILITÉ

Action 3.1.8 - NP

Péage périurbain : les recettes du péage devront être utilisées pour la gratuité des transports pour une question de justice sociale, avoir une forte tarification solidaire forte, avoir une tarification différente pour les résidents de la Métropole et les personnes extérieures qui traversent (leur imposer un tarif plus élevé). Avoir une vignette annuelle de coût très modéré pour avoir le droit de circuler sur les grandes axes de la Métropole.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 59 %
- Non : 34,9 %
- Blanc : 6 %

Levier 3.3

LIMITER LE NOMBRE DE VOITURES INDIVIDUELLES

Action 3.3.6 - NP

Vignette payante pour circulation en ZFE. Les recettes collectées grâce à cette réglementation permettront de financer la gratuité des transports en commun.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 51,8 %
- Non : 44,7 %
- Blanc : 3,5 %

Action 3.3.7 - NP

S'assurer que les parkings relais en périphérie sont suffisants. Faire une vérification de la disponibilité des parkings relais en analysant leur fréquentation lors du test de la gratuité des transports en commun le week-end.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 54,2 %
- Non : 41 %
- Blanc : 4,8 %

Action 3.3.9 - NP

Inciter et sensibiliser les ménages à n'avoir qu'une voiture carbonée par foyer.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 56,5 %
- Non : 36,5 %
- Blanc : 7,1 %

Levier 3.5

ACCÉLÉRER ET FACILITER L'USAGE, POUR LES VÉHICULES MOTORISÉS, D'ÉNERGIE DÉCARBONÉE (bornes de recharge, priorité à l'électrique, etc...)

Action 3.5.5 - NP

Inciter les pouvoirs publics à développer des partenariats (collectivités, particuliers, fabricants, revendeurs) pour favoriser, grâce à l'achat d'un volume important de véhicules, avec fabrication locale, pour obtenir un coût d'achat plus faible/acceptable.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 54,8 %
- Non : 40,5 %
- Blanc : 4,8 %

Levier 3.6

RENFORCER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT COLLECTIF (tram, bus, autocar, train), NOTAMMENT EN TENANT COMPTE DES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES D'ÉQUIPEMENT

Action 3.6.9 - NP

Examiner le projet Urbanloop dans une perspective moyen terme.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 54,2%
- Non : 26,5%
- Blanc : 19,3%

Thématique 4

Consommation, déchets et loisirs — Non prioritaires

Levier 4.3

RENFORCER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (des entreprises et des consommateurs)

Action 4.3.6 - NP

Supprimer la publicité papier.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 53,8 %
- Non : 41,2 %



- Blanc : 5 %

Action 4.3.7 - NP

Expérimenter la collecte et la valorisation des excréments humains.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 55,1 %
- Non : 32,1 %
- Blanc : 12,8 %

Levier 4.4

RENFORCER LE TRI, LE RECYCLAGE DES OBJETS ET MATIÈRES (acier, verre, papier, carton, etc.) dans une logique d'économie circulaire

Action 4.4.7 - NP

Marquer les poubelles mal triées et distribuer des courriers de sensibilisation aux copropriétés/habitants ciblé(e)s (organisation d'une sensibilisation personnalisée au bout de 3 marquages).

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 55,1 %
- Non : 37,2 %
- Blanc : 7,7 %

Levier 4.7

ENCADRER LA PUBLICITÉ POUR LA DIMINUER ET POUR LIMITER LA VISIBILITÉ DES GRANDES ENSEIGNES AU PROFIT DES ASSOCIATIONS ET INITIATIVES

Action 4.7.3 - NP

Interdire toutes les publicités qui vont à l'encontre de la réduction des émissions de GES.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 51,8 %
- Non : 43,2 %
- Blanc : 4,9 %

Levier 4.8

FAVORISER LA CONCEPTION ET LA FABRICATION D'OBJETS À FORTE DURABILITÉ ET RÉPARABILITÉ

Thématique 5

Production d'énergie — Non prioritaires

Levier 5.1

FACILITER L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Action 5.1.5 - NP

Mettre en place des dispositifs d'investissement territoriaux pour mettre



l'épargne des ménages au service de la transition écologique locale.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 51,8 %
- Non : 39,8 %
- Blanc : 8,4 %

Thématique 6

Captation et séquestration du carbone

— Non prioritaires

Levier 6.1

AUGMENTER LA CAPACITÉ DES PUIITS DE CARBONE NATURELS (forêt, prairie, etc.)

Thématique 7

Action économique du territoire — Non prioritaires

Thématique 8

Sensibilisation, éducation et gouvernance

— Non prioritaires

Levier 8.5

RECENSER ET S'APPUYER SUR DES IDÉES D'ASSOCIATIONS LOCALES/NATIONALES POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS CONCRÈTES

Action 8.5.6 - NP

Faire en sorte que la politique environnementale soit valable pour plus qu'un mandat. Obligation orateurs à avoir un temps de parole sur le sujet de la politique environnementale lors de rassemblements politiques.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 59,5 %
- Non : 33,3 %
- Blanc : 7,1 %

LEVIER 8.7

FORMER LES ÉLUS, LES DÉCIDEURS ET SERVICES AUX TRAVAUX TRANSVERSES

Action 8.7.8 - NP

Changer le mode de vote des budgets publics (équivalent à l'année n-1 si le budget a été entièrement dépensé) avec un reversement vers la transition écologique et solidaire pour les sommes non utilisées. Modifier le système d'attribution des budgets pour clarifier les objectifs.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 57 %
- Non : 35,4 %
- Blanc : 7,6 %



ANNEXE 6

ACTIONS ET LEVIERS

NON PRIORITAIRES

< À 50% DES VOTES

Thématique 1

Agriculture et alimentation — Non prioritaires

Levier 1.1

DIMINUER LA CONSOMMATION DE VIANDE

Action 1.1.5 - NP

Solliciter la restauration d'entreprises à partager les mêmes objectifs nutritionnels que le secteur public.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 29,6 %
- Non : 65,4 %
- Blanc : 4,9 %

LEVIER 1.2.

AUGMENTER LA PART DES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, RAISONNÉE OU BASÉE SUR L'AGROÉCOLOGIE

Action 1.2.7 - NP

Utiliser la commande publique pour privilégier les fermes au label conventionné et les rémunérer correctement.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 33,8 %
- Non : 57,1 %
- Blanc : 9,1 %

LEVIER 1.3.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

Action 1.3.5 - NP

Aider les agriculteurs et éleveurs à vendre en direct (sur leur exploitation).

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 35 %
- Non : 58,8 %
- Blanc : 6,2 %



Action 1.3.6 - NP

Centraliser l'information sur les cueillettes de proximité organisées entre producteurs et citoyens intéressés. Proposer dans les quartiers, via les associations, des sorties « cueillette à la ferme ».

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 35 %
- Non : 60 %
- Blanc : 5 %

Action 1.3.7 - NP

Favoriser le développement de la pisciculture (identification des lieux adéquats et autorisation administrative de la Métro).

Adoption comme action non prioritaire par consensus

Levier 1.4.

DIMINUER L'UTILISATION DES ENGRAIS CHIMIQUES

Action 1.4.6 - NP

Création d'une filière de valorisation de l'urine humaine.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 32,2 %
- Non : 58,5 %
- Blanc : 9,8 %

Levier 1.5.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE DURABLE

Action 1.5.2 - NP

Initier une réflexion autour d'une sécurité sociale de l'alimentation.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 35 %
- Non : 55 %
- Blanc : 10 %

Action 1.5.3 - NP

Tarification ciblée dans les magasins de producteurs locaux en fonction des revenus.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 46,9 %
- Non : 43,2 %
- Blanc : 9,9 %

Action 1.5.4 - NP

Tarification des repas scolaires en fonction des revenus (le coût des repas augmentera s'ils sont locaux et plus vertueux pour l'environnement)

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 40,7 %
- Non : 51,8 %
- Blanc : 7,4 %



Levier 1.8**FACILITER, POUR LES AGRICULTEURS
DE LA MÉTROPOLE, L'ACQUISITION
D'EXPLOITATION ET LES AIDER
FINANCIÈREMENT POUR SOUTENIR
L'AGRICULTURE VIVRIÈRE DU TERRITOIRE****Action 1.8.4 - NP**

Créer un poste pour travailler régulièrement ou ponctuellement pour les fermes communales en fonction de leurs besoins, et rendre le prix des produits plus accessible en échange.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 34,6 %
- Non : 55,1 %
- Blanc : 10,3 %

Action 1.8.5 - NP

Soutenir, aider les éleveurs qui se préoccupent du bien être animal (aides, vigilance sur les conditions d'abattage, mieux payer la viande aux éleveurs, agir sur l'élevage intensif, moins de viande dans les cantines d'entreprises/d'hôpitaux, éduquer les citoyens au mieux manger).

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 46,8 %
- Non : 40,4 %
- Blanc : 12,7 %

Action ne s'intégrant à aucun levier défini en Session 3**Action 1.10.2 - NP**

Favoriser la réduction de la consommation de produits exotiques à fort impact environnemental, notamment en informant sur cet impact.

Adoption comme action non prioritaire par consensus**Thématique 2****Habitat et aménagement/urbanisme — Non prioritaire****Levier 2.3****OPTIMISER L'UTILISATION DES SYSTÈMES
DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION
POUR RÉDUIRE LEUR CONSOMMATION EN ÉNERGIE****Action 2.3.6 - NP**

Inciter à l'installation d'interrupteurs minuteurs.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 24,7 %
- Non : 62,3 %
- Blanc : 12 %



Levier 2.4

DÉCARBONER LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION

Action 2.4.8 - NP

Basculer le réseau de chauffage urbain en mode froid en été.

Adoption comme action non prioritaire par consensus

Action 2.4.10 - NP

Permettre aux personnes habitant sur de grands boulevards d'ouvrir leurs fenêtre la nuit en période de chaleur en réduisant le bruit/l'éclairage sur ces artères (en remplacement de la climatisation).

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 47,9 %
- Non : 42,3 %
- Blanc : 9,9 %

Levier 2.5

RENFORCER LES AIDES ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION THERMIQUE GLOBALE

Action 2.5.8 - NP

Mettre en place une dette de rénovation (garantie par la métro, remboursée intégralement ou en partie lors de la prochaine vente du bâtiment via la plus-value), remboursée via les économies réalisées par le ou les logements.

Adoption comme action non prioritaire par consensus

Action 2.5.9 - NP

Conditionner une partie de l'aide à la rénovation à l'engagement d'un(e) citoyen(ne) dans une action pour le climat, comme la prise en charge collective d'un îlot de verdure.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 41,8 %
- Non : 49,3 %
- Blanc : 9 %

Levier 2.7

ENCOURAGER LES SYSTÈMES DE COHABITATION, DE MUTUALISATION, DE LOGEMENTS COLLECTIFS

Action 2.7.4 - NP

Développer les espaces de coworking multi-usages, y compris les espaces publics de coworking.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 35,6 %
- Non : 54,2 %
- Blanc : 10,2 %



Levier 2.8**ADAPTER L'HABITAT AUX IMPACTS
DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, NOTAMMENT
DES TEMPÉRATURES ESTIVALES ÉLEVÉES
ET LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU****Action 2.8.9 - NP**

Donner l'accès à du conseil en adaptation pour pouvoir adapter son logement en conscience.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 28,1 %
- Non : 56,2 %
- Blanc : 15,6 %

Action 2.8.11 - NP

La Métropole aura un droit de regard systématique sur l'abattage d'un arbre dans une propriété privée au moment de la construction, afin de déterminer la réelle nécessité de cette suppression.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 48,4 %
- Non : 42,2 %
- Blanc : 9,4 %

Action 2.8.12 - NP

Une naissance = un arbre planté. Les parents pourraient connaître le lieu de plantation ou choisir de le planter dans leur jardin.

Adoption comme action non prioritaire par consensus**Action 2.8.13 - NP**

Développer des capacités d'accueil hors des métropoles en cas de chaleur durable ou de crue importante.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 27 %
- Non : 65,1 %
- Blanc : 7,9 %

Levier 2.9**ADAPTER LA VILLE À LA CHALEUR GRÂCE
AU DÉVELOPPEMENT DES ESPACES VÉGÉTALISÉS
EN METTANT EN PLACE DES SOLUTIONS
GRISES (matériaux) ET DOUCES (mobilités)****Action 2.9.13 - NP**

À l'occasion de Capitale Verte, organiser des partenariats avec des acteurs locaux pour végétaliser Grenoble.

Adoption comme action non prioritaire par consensus**Action 2.9.14 - NP**

Prescrire des protections solaires sur les surfaces les plus ensoleillées.

Adoption comme action non prioritaire par consensus

Levier 2.11

S'ASSURER QUE CHAQUE QUARTIER A LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES

Le levier ne comportant qu'une action, il est considéré comme non prioritaire.

Action 2.11.1 - NP

Établir un cahier des charges de ce qui doit être nécessaire dans chaque quartier pour assurer une vie de bonne qualité. Faire des audits pour détecter les besoins nécessaires pour assurer une vie de bonne qualité. Mettre en place les actions pour assurer les services d'une vie de bonne qualité.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 48,4 %
- Non : 48,4 %
- Blanc : 3,2 %

Thématique 3

Mobilité des personnes — Non prioritaires

Levier 3.1

AGIR POUR DIMINUER LA DEMANDE DE MOBILITÉ

Action 3.1.7 - NP

Indexer le prix des parkings à des critères de revenus, types de travail, composition de la famille (âge et nombre d'enfants). Expérimenter cette mesure et identifier si cela limite les déplacements.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 48,2 %
- Non : 45,8 %
- Blanc : 6 %

Levier 3.2

FAVORISER LA MARCHÉ ET L'USAGE DU VÉLO

Action 3.2.11 - NP

Changement de terminologie. Utiliser les termes de mobilité douce.

Adoption comme action non prioritaire par consensus

Action 3.2.12 - NP

Adapter l'onde verte à la vitesse des vélos.

Adoption comme action non prioritaire par consensus

Action 3.2.13 - NP

Démonter le Trafic de vélo organisé au sein de la Métropole.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 47,5 %
- Non : 45 %
- Blanc : 7,5 %



Action 3.2.14 - NP

Interdire complètement la voiture dans les villes sauf pour les résidents.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 24,4 %
- Non : 70,7 %
- Blanc : 4,9 %

Levier 3.3**LIMITER LE NOMBRE DE VOITURES INDIVIDUELLES****Action 3.3.4 - NP**

Une offre concurrentielle à l'automobile.

Adoption comme action non prioritaire par consensus**Action 3.3.5 - NP**

Augmenter le nombre de places de livraison strictement réservées, et ce afin de limiter les stationnements gênants lors des livraisons mais également afin de réduire le nombre de stationnement pour les véhicules personnels.

Adoption comme action non prioritaire par consensus**Action 3.3.8 - NP**

S'opposer au développement et la réalisation de nouveaux projets routiers locaux.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 45,7 %
- Non : 42 %
- Blanc : 12,3 %

Levier 3.5**ACCÉLÉRER ET FACILITER L'USAGE, POUR LES VÉHICULES MOTORISÉS, D'ÉNERGIE DÉCARBONÉE (bornes de recharge, priorité à l'électrique, etc...)****Action 3.5.4 - NP**

Accompagner les habitants avec des aides au changement motorisation (vers l'électrique). Aider les particuliers à l'acquisition de voitures électriques.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 49,4 %
- Non : 45,8 %
- Blanc : 4,8 %

Action 3.5.6 - NP

Inclure systématiquement des bornes de recharge dans les emplacements de parkings privés et publics. Augmenter le nombre de bornes de recharge. Inciter les entreprises privées et publiques à proposer des solutions de recharge. Mettre en location une flotte de petites voitures électriques. Aider les particuliers à l'acquisition de voitures électriques.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 44,4 %
- Non : 51,9 %



- Blanc : 3,7 %

Levier 3.10

RESPONSABILISER LES ENTREPRISES POUR PROPOSER DES SOLUTIONS D'ACHEMINEMENT NON CARBONÉES DE LEURS SALARIÉS

Action 3.10.1 - NP

Limiter le nombre de stationnements en entreprise et les inciter à prendre comme critères d'attribution une réelle dépendance à l'automobile (en 1^{er} absence de TC).

Thématique 4

Consommation, déchets et loisirs — Non prioritaires

Levier 4.2

FACILITER LE PARTAGE ET LA MUTUALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET D'OBJETS

Action 4.2.2 - NP

Concevoir le réseau internet des bâtiments de façon anonyme et sécurisée afin qu'une seule box internet soit nécessaire pour tout le bâtiment.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 7,7 %
- Non : 79,5 %
- Blanc : 12,8 %

Levier 4.3

RENFORCER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (des entreprises et des consommateurs)

Action 4.3.8 - NP

Augmenter le nombre de passages pour les poubelles marrons (compost), et vertes (recyclage) et les réajuster en fonction de la saison. Diminuer le nombre de passages pour les poubelles grises.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 44,4 %
- Non : 40,7 %
- Blanc : 14,8 %

Action 4.3.9 - NP

Revoir le plan de circulation des véhicules de ramassage des poubelles pour éviter les doublons dans une même zone.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 42,3 %
- Non : 52,7 %
- Blanc : 5 %



Levier 4.4**RENFORCER LE TRI, LE RECYCLAGE DES OBJETS ET MATIÈRES (acier, verre, papier, carton, etc.) DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE****Action 4.4.8 - NP**

Transformer le plastique par pyrolyse en diesel.

Adoption comme action non prioritaire par consensus

Levier 4.6**DÉVELOPPER LOCALEMENT UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOISIRS DÉCARBONÉE POUR LES HABITANTS****Action 4.6.4 - NP**

Remplacer les feux d'artifice par des spectacles son et lumière et des ballets de drones.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 8,9 %
- Non : 84,8 %
- Blanc : 6,3 %

Action 4.6.5 - NP

Halte aux loisirs consommateurs d'énergie ! Repenser le modèle économique et interdire les subventions de la Métropole pour les loisirs liés à la voiture : courses et rallyes automobiles et rassemblements autour de festivals de musiques.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 36,4 %
- Non : 51,2 %
- Blanc : 13,4 %

Action 4.6.6 - NP

Limiter les rallyes automobiles thermiques et les baptêmes de l'air en avion de chasse sur le territoire de la Métropole.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 48,8 %
- Non : 43,9 %
- Blanc : 7,3 %

Levier 4.8**FAVORISER LA CONCEPTION ET LA FABRICATION D'OBJETS À FORTE DURABILITÉ ET RÉPARABILITÉ****Action 4.8.3 - NP**

Organiser un concours type « Concours Lépine » pour la production d'objets à forte durabilité.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 43 %
- Non : 45,6 %
- Blanc : 11,5 %



Action 4.8.4 - NP

Conseil pour le dépôt de brevets écoresponsables.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 28,9 %
- Non : 51,8 %
- Blanc : 19,3 %

Thématique 5

Production d'énergie — Non prioritaires

Levier 5.2

FACILITER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PAR DES COMMUNAUTÉS CITOYENNES

Action 5.2.3 - NP

Faciliter la vente d'énergie entre particuliers.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 43,2 %
- Non : 51,4 %
- Blanc : 5,4 %

Action 5.2.4 - NP

Solliciter la participation financière des citoyens pour les projets d'énergie renouvelables.

Adoption comme action non prioritaire par vote

- Oui : 42 %
- Non : 50,6 %
- Blanc : 7,4 %

Action 5.2.5 - NP

Conditionner les financements des projets d'énergies renouvelables et exploitations de forêts à de réels débats locaux.

Adoption comme action non prioritaire par consensus



Le service participation citoyenne et l'équipe du plan climat environnement de la Métropole tiennent à remercier tous les acteurs impliqués dans la démarche à savoir :

le COMOP

composé de Sabine Lavorel, Thierry Ménissier, Corinne Trommsdorff, Florent Gougou, Juliette Blanchet, Martin Ménégoz, Paulette Duarte, Olivier Champagne, Claudia Teran Escobar, Xavier Fain

les garants

Marie-Sylvie Dhénin, Marie-Christine Simiand et Loïc Blondiaux

le cabinet de concertation Res publica
mais également

l'agence de communication WZa

les intervenants

mobilisés lors des sessions, des webinaires qui ont permis d'enrichir les travaux et les débats des citoyens : Gerhard Krinner, Sandra Rome, Pierre-Yves Longaretti, Benoît Prunel, Pascal Charriau, Caroline Lejeune, Nicolas Fieulaine, Isabelle Ruin, Thierry Lebel

les membres du groupe d'appui

Léo Cogos, Emilien Gervais, Thierry Pellarin, Hervé Villard, Agnès Grandou, Patrick Criqui, Quentin Perrier

les structures

qui ont présenté leurs solutions et initiatives inspirantes : la Chambre d'agriculture, Terres en villes, CD38, Habicoop, CEREMA, CITIZ, Collectif pour la gratuité transport, la Métropole de Montpellier, Valéo, L'éléfàn, La Bonne Pioche, Réparer ensemble, Citeo, Waga Energy, Energy citoyenne, GE Energy, CEA, ONF, Mountain Wilderness, Fibois38, Axelera, CSTB, Medef38, l'UGA, Névé, GEM, le dispositif Ateliers sobriété, Shift project, Négawatt, un juriste Biens Communs, Green Grenoble

l'ADEME

pour le soutien financier apporté

la CNDP

pour le soutien apporté sur la méthodologie

l'UGA et la design factory

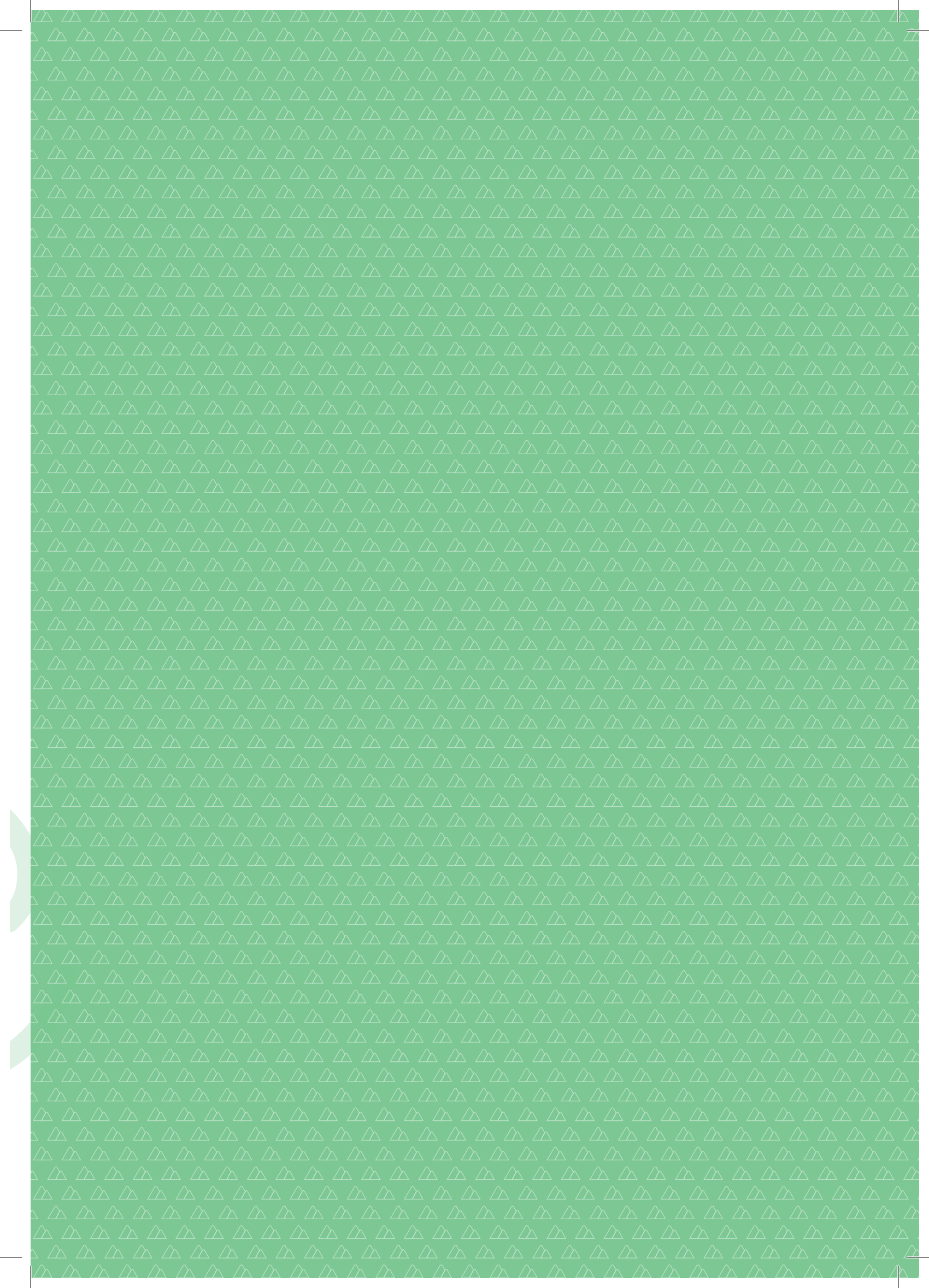
pour la mise à disposition des locaux de la Maison de la Création et de l'Innovation

les services de la Métropole, du SMMAG, l'équipe de l'ALEC, de l'AURG, du SCOT

qui ont présenté les politiques publiques locales

les équipes « coup de pouce » et « appui à la facilitation » pour leur implication tout au long de la démarche.





Pour en savoir +

conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

LE FORUM

3 RUE MALAKOFF - CS 50053

38 031 GRENOBLE CEDEX

04 76 59 59 59

grenoblealpesmetropole.fr

2022 — Conception Grenoble Alpes Métropole

Réalisation graphique — Améziane Mouret

Document imprimé sur papier 100% recyclé



Financé par

